A photograph of a lavender field in the foreground, with a church tower and a mountain in the background. The image is framed by a light blue border with a repeating diamond pattern.

RAPPORT ADMINISTRATIF  
ET FINANCIER

**CORSIER**

EXERCICE 2019



## RAPPORT ADMINISTRATIF

a. AUTORITÉS COMMUNALES .....	3
b. ADMINISTRATION COMMUNALE .....	8
c. POPULATION .....	9
d. AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES .....	10
e. AFFAIRES SOCIALES .....	12
F. URBANISME .....	13
g. RAPPORTS DES CORPS CONSTITUÉS .....	14
h. RAPPORTS DE L'ÉCOLE DE CORSIER ET DE LA PETITE ENFANCE .....	22

## RAPPORT DES SOCIÉTÉS COMMUNALES..... 25

GALERIE CLIN D'ŒIL .....	25
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CORSIER (APEC).....	25
BASIC SELF PROTECTION SYSTEM - BSPS .....	27
CLUB NAUTIQUE DE LA BAIE DE CORSIER .....	28
CORSIER HANDBALL CLUB.....	29
FC COHERAN .....	30
PÉTANQUE DE CORSIER.....	31
CLUB DE LOISIRS DE CORSIER.....	32

## RAPPORT DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC

### POUR LE LOGEMENT A CORSIER..... 33

### COMPTE RENDU FINANCIER EXERCICE 2019..... 35

i. RAPPORT FINANCIER .....	36
----------------------------	----

II. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES 2019 .....	63
----------------------------------------------------------------	----

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1984 sur  
l'administration des communes, j'ai l'honneur de vous présenter  
le rapport administratif et financier 2019..

Eric Anselmetti, Maire



## RAPPORT ADMINISTRATIF

### a. AUTORITÉS COMMUNALES

#### I. EXÉCUTIF

**Anselmetti Eric**, Maire, Entente corsesoise

**Jaccard François**, Adjoint, Indépendant

**Martin Widmer Joëlle**, Adjointe, PLR Libéral-Radical



#### II. CONSEIL MUNICIPAL

Bureau du Conseil municipal (du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mai 2019)

**Waechter Denis**, Président, Les Verts

**Muscionico Daniel**, Vice-Président, Entente corsesoise

**Ferrari Monique**, Secrétaire du Bureau, Entente corsesoise

Bureau du Conseil municipal (à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019)

**Baumberger Dominique**, Présidente, Entente corsesoise

**Sudan Killian**, Vice-Président, PLR Libéral-Radical

**Waechter Denis**, Secrétaire du Bureau, Les Verts

#### MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Anselmetti Jérémie**, Entente corsesoise

**Baumberger Dominique**, Entente corsesoise

**Cochet Claudia**, PLR Libéral-Radical

**Ducrest Jean-Noël**, PLR Libéral-Radical

**Ehretsmann Andrea**, Entente corsesoise

**Ferrari Monique**, Entente corsesoise

**Giacobino Dante**, PLR Libéral-Radical

**Huynh Binh**, Entente corsesoise

**Muscionico Daniel**, Entente corsesoise

**Odier Catherine**, Entente corsesoise

**Peccoud Laurent**, PLR Libéral-Radical

**Renaud Philippe**, PLR Libéral-Radical

**Roffler Hazel**, Entente corsesoise

**Sirolli Albert**, PLR Libéral-Radical

**Sudan Killian**, PLR Libéral-Radical

**Vinzio Charles**, PLR Libéral-Radical

**Waechter Denis**, Les Verts

#### COMPOSITION POLITIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

17 sièges : PLR Libéral-Radical **8**, Entente corsesoise **8**, Les Verts **1**.

III. COMMISSIONS  
[état au 31 décembre 2019]

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Présidente	Entente corsesiéroise	Roffler Hazel
Vice-président	Les Verts	Waechter Denis
Membres	PLR Libéral-Radical	Giacobino Dante
	Entente corsesiéroise	Odier Catherine
	PLR Libéral-Radical	Renaud Philippe
	PLR Libéral-Radical	Sirolli Albert
Exécutif		Jaccard François, Adjoint

**COMMISSION DES FINANCES**

Président	PLR Libéral-Radical	Sirolli Albert
Vice-président	Entente corsesiéroise	Huynh Binh
Membres	Entente corsesiéroise	Anselmetti Eric
	Entente corsesiéroise	Anselmetti Jérémy
	PLR Libéral-Radical	Cochet Claudia
	PLR Libéral-Radical	Ducrest Jean-Noël
	Entente corsesiéroise	Ehretsmann Andrea
	Entente corsesiéroise	Muscionico Daniel
	PLR Libéral-Radical	Vinzio Charles
	Les Verts	Waechter Denis
Exécutif		Martin Widmer Joëlle, Adjointe

**COMMISSION DES NATURALISATIONS**

Présidente	Entente corsesiéroise	Baumberger Dominique
Vice-président	PLR Libéral-Radical	Giacobino Dante
Membres	Entente corsesiéroise	Huynh Binh
	PLR Libéral-Radical	Sudan Killian
Exécutif		Anselmetti Eric, Maire

**COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE & COMMUNICATION**

Présidente	Entente corsesiéroise	Ehretsmann Andrea
Vice-président	PLR Libéral-Radical	Ducrest Jean-Noël
Membres	Entente corsesiéroise	Anselmetti Eric
	Entente corsesiéroise	Baumberger Dominique
	PLR Libéral-Radical	Cochet Claudia
	Entente corsesiéroise	Ferrari Monique
	PLR Libéral-Radical	Giacobino Dante
	Entente corsesiéroise	Huynh Binh
	PLR Libéral-Radical	Vinzio Charles
Exécutif		Jaccard François, Adjoint

**COMMISSION DES SPORTS, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS & CULTURE**

Président	Les Verts	Waechter Denis
Vice-président	PLR Libéral-Radical	Ducrest Jean-Noël
Membres	Entente corsesiéroise	Anselmetti Jérémy
	PLR Libéral-Radical	Cochet Claudia
	Entente corsesiéroise	Ehretsmann Andrea
	Entente corsesiéroise	Ferrari Monique
	Entente corsesiéroise	Huynh Binh
	PLR Libéral-Radical	Peccoud Laurent
	PLR Libéral-Radical	Sirolli Albert
	PLR Libéral-Radical	Sudan Killian
Exécutif		Jaccard François, Adjoint

### **COMMISSION DES TRANSPORTS, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA MOBILITÉ**

Président	PLR Libéral-Radical	Sudan Killian
Vice-présidente	Entente corsesiéroise	Baumberger Dominique
Membres	Entente corsesiéroise	Anselmetti Jérémy
	Entente corsesiéroise	Odier Catherine
	PLR Libéral-Radical	Peccoud Laurent
	PLR Libéral-Radical	Renaud Philippe
	Entente corsesiéroise	Roffler Hazel
Exécutif	PLR Libéral-Radical	Vinzio Charles
		Martin Widmer Joëlle, Adjointe

### **COMMISSION DE L'URBANISME & DES CONSTRUCTIONS**

Président	PLR Libéral-Radical	Renaud Philippe
Vice-présidente	Entente corsesiéroise	Baumberger Dominique
Membres	Entente corsesiéroise	Anselmetti Jérémy
	PLR Libéral-Radical	Cochet Claudia
	PLR Libéral-Radical	Ducrest Jean-Noël
	Entente corsesiéroise	Ferrari Monique
	PLR Libéral-Radical	Giacobino Dante
	Entente corsesiéroise	Huynh Binh
	PLR Libéral-Radical	Peccoud Laurent
	PLR Libéral-Radical	Sirolli Albert
Exécutif	PLR Libéral-Radical	Sudan Killian
		Anselmetti Eric, Maire

### **COMMISSION AD HOC PLAN DIRECTEUR COMMUNAL**

Président	PLR Libéral-Radical	Renaud Philippe
Vice-président	Les Verts	Waechter Denis
Membres	Entente corsesiéroise	Ehretsmann Andrea
	Entente corsesiéroise	Roffler Hazel
	Entente corsesiéroise	Baumberger Dominique
	PLR Libéral-Radical	Sirolli Albert
	PLR Libéral-Radical	Sudan Killian
Exécutif		Anselmetti Eric, Maire

### **COMITÉ DE L'ASSOCIATION COMMUNES-ÉCOLE**

Membres	Entente corsesiéroise	Ferrari Monique
Exécutif		Jaccard François, Adjoint

### **CONSEIL DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE DE COLLONGE-BELLERIVE**

Entente corsesiéroise Ehretsmann Andrea

### **FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT À CORSIER (du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020)**

Président	Entente corsesiéroise	Anselmetti Eric
Vice-présidente	PLR Libéral-Radical	Martin Widmer Joëlle
Membres	PLR Libéral-Radical	Sirolli Albert
	PLR Libéral-Radical	Renaud Philippe
	Les Verts	Waechter Denis
		Teyssere Corinne
		Serafin Serge
		Charles Lassauce

### **GROUPEMENT « INTERCOMMUNAL COHERAN » Membres corsesiérois**

Anselmetti Eric, Maire  
Ducrest Jean-Noël, Conseiller municipal  
Giacobino Dante, Conseiller municipal  
Martin Widmer Joëlle, Adjointe  
Muscionico Daniel, Conseiller municipal

Répartition des conseillers municipaux par commune : Corsier **3**, Hermance **2**, Anières **4**.

#### IV. SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, le Conseil municipal s'est réuni à 9 reprises.

12 février

##### **Crédit budgétaire supplémentaire pour l'archivage communal**

30'000F destiné à l'élaboration et la mise en place de la politique d'archivage et la gestion des archives communales.

##### **Modification du règlement relatif à la location des locaux communaux de Corsier**

Le règlement a été modifié en vue de favoriser les locations pour la population corsesioise et les sociétés de CoHerAn.

##### **Crédit d'étude pour la création d'une crèche à Corsier**

Ouverture d'un crédit de 150'000F pour l'étude de l'aménagement des locaux de l'éco-quartier de Prés-Grange en crèche.

##### **Crédit d'acquisition de la parcelle n°4461, sise route de Thonon 263**

Dans une vision à moyen terme, ouverture d'un crédit de 1'890'000F permettant l'acquisition de la parcelle n°4461, dans l'optique d'une extension de l'éco-quartier de Prés-Grange.

12 mars

##### **Pétition relative aux macarons de stationnement**

Le Conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à la pétition demandant aux Autorités communales de mettre en place la gratuité des macarons pour les corsesiois.

9 avril

##### **Présentation des comptes 2018**

L'Exécutif a présenté au Conseil municipal les comptes 2018 faisant apparaître un total de charges de 6'951'876.38F, un total de revenus de 7'060'981.02F et un résultat positif de 109'104.64F. Des amortissements complémentaires d'un montant de 740'773.15F ont été comptabilisés conformément à la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2018.

##### **Crédit d'étude de 122'732.75F pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées, sis rte de la côte d'Or, ch. des Gravannes, La Vy-Verte et rte d'Hermance**

Crédit d'étude pour évaluer le projet de remplacement d'un collecteur d'eaux usées, dont une partie du financement devrait être pris en charge par le FIA.

14 mai

##### **Approbation des comptes 2018**

Le compte de résultat 2018, suite à des correctifs de charges, est approuvé à l'unanimité pour un montant de 6'995'914.78F aux charges et de 7'060'981.02F aux revenus, dégageant un excédent de revenus s'élevant à 65'066.24F.

##### **Participation de la commune au projet de déploiement de la fibre optique à Corsier**

Approbation à l'unanimité de la participation de 371'000F pour le déploiement par Swisscom SA d'un réseau de fibre optique avec la technologie FTTS/B sur le territoire de la commune, afin d'optimiser la couverture et la vitesse de ce réseau.

##### **Crédit de réalisation de 2'480'000F pour l'aménagement des quais de Corsier et la construction d'une nouvelle mise à l'eau des bateaux**

Ce projet prévoit la construction d'une nouvelle rampe à bateaux et d'un réaménagement des quais et de l'esplanade. Des participations de la commune de Collonge-Bellerive et de l'Etat de Genève viennent en réduction du crédit.

##### **Assainissement du local de la chaufferie de l'AGS et transformation de la source d'énergie afin de permettre le chauffage au gaz naturel**

Afin de permettre le chauffage au gaz naturel des bâtiments et de réhabiliter le local de la chaufferie, une modification de la source d'énergie est prévue. Le brûleur va être remplacé et des travaux de drainage le long du bâtiment et un assainissement du local sont prévus.

##### **Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020**

Mme Dominique Baumberger est élue Présidente, M. Killian Sudan, Vice-Président et M. Denis Waechter, Secrétaire du Bureau.

18 juin

##### **Acquisition de 14 places de crèches supplémentaires dans le groupement intercommunal de la crèche l'île aux mômes**

Le Conseil municipal vote favorablement à l'unanimité la prise en charge de 14 places de crèche supplémentaires dans les nouvelles structures d'accueil de la petite enfance à l'étude, à Corsier et Vésénaz, dont le groupement assurera la gestion.

##### **Crédit d'étude de 27'500F pour la création d'une zone à trafic modéré au centre du village et au quai de Corsier**

Décision de lancer une étude pour la modération du trafic et la création de zones de rencontres dans le but de créer des espaces de vie conviviaux pour les habitants et une meilleure sécurité pour les enfants sur le chemin de l'école.

##### **Crédit d'étude de 41'000F pour le réaménagement du cimetière de Corsier**

Le projet consiste principalement en la création d'un jardin des souvenirs, d'un columbarium et en un réaménagement végétal du cimetière.

10 septembre

##### **Résolution pour l'abandon du glyphosate et autres traitements phytosanitaires de synthèse sur le territoire de la commune**

Le texte ayant été jugé trop contraignant par le Conseil municipal et au vu des mesures d'ores et déjà entreprises dans ce sens par le service technique intercommunal de CoHerAn, cette résolution a été refusée.

**Motion - Plan climat communal :  
Il y a urgence à agir !**

Le Conseil municipal, bien que sensible aux questions du climat et du futur de la Commune, refuse cette motion. En effet, les questions climatiques, environnementales et écologiques sont déjà traitées dans le cadre du Plan directeur communal.

8 octobre

**Présentation du budget 2020**

L'Exécutif présente son projet de budget au Conseil municipal. Il met en évidence le montant de l'excédent de revenus de 2019 qui permettait d'envisager la baisse du centime additionnel. Le budget est renvoyé pour étude à la commission des finances.

**Fermeture du chemin de la Côte d'Or pour une période test d'une année**

Sur proposition de la commune d'Anières, le Conseil municipal émet un préavis favorable à la fermeture du chemin de la Côte d'Or, hors riverains et agriculture, dans le but de favoriser la mobilité douce.

12 novembre

**Approbation du budget 2020**

Le budget de fonctionnement 2020 est approuvé à l'unanimité, pour des montants nets de 8'070'432F aux charges et de 8'344'475F aux revenus, avec un excédent de revenus présumé de 274'043F. Le taux du centime additionnel reste fixé à 35 centimes.

**Dégrèvement de la taxe professionnelle 2020**

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale à 100%.

**Organisation d'un concours en vue de l'agrandissement de l'école de Corsier, la réalisation de diverses infrastructures communales et un réaménagement du périmètre comprenant les établissements scolaires**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un crédit de 450'000F destiné à l'organisation de ce concours.

**Modification du règlement de répartition du Fonds Lauber-Chapel pour apprentissages et études**

Afin de respecter la volonté de la donataire, une modification du règlement du Fonds a été proposée. Elle consiste à pouvoir utiliser le capital du Fonds plutôt que les fruits uniquement (quelques dizaines de francs par an) pour atteindre les buts sociaux prévus par la donatrice (aide à la formation notamment).

10 décembre

**Amortissements complémentaires 2019**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à des amortissements complémentaires d'un montant de 423'861F sur divers crédits ayant trait, notamment, à l'éclairage public, au remplacement d'une chaufferie au NGS, à l'agrandissement du jardin d'enfants La Pomme et enfin à l'agrandissement du local du Parascolaire.

V. SÉANCES DES COMMISSIONS 2019 (DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE)

**Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Développement durable**

4 février, 26 mars, 6 mai, 2 septembre, 30 octobre

**Commission des Finances**

10 janvier, 30 janvier, 6 février, 29 avril, 7 mai, 23 mai, 17 octobre, 31 octobre

**Commission des Naturalisations**

27 mars, 2 mai, 12 septembre, 30 octobre

**Commission « Social, Scolaire & Communication »**

10 janvier, 6 février, 23 mai, 9 septembre, 11 décembre

**Commission des Sports, Manifestations, Associations & Culture**

8 janvier, 27 février, 13 juin, 17 septembre

**Commission des Transports, de la Sécurité et de la Mobilité**

25 février, 4 juin, 23 septembre

**Commission de l'Urbanisme & des Constructions**

30 janvier, 17 avril, 19 juin, 2 octobre

**Commission ad hoc « Plan directeur communal »**

16 janvier, 13 février, 6 mars, 2 avril, 8 mai, 2 octobre, 16 octobre, 20 novembre

**Commission ad hoc « Ecoles »**

27 mai, 12 juin, 17 juin, 24 juin, 26 août, 7 octobre, 5 novembre, 18 décembre

**Comité de l'association Communes-Ecole**

10 avril, 19 août, 13 novembre

**Conseil de la Crèche intercommunale de Collonge-Bellerive**

21 mars, 10 octobre

**Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier**

20 mars, 26 juin, 13 novembre

**Groupement « Intercommunal CoHerAn »**

23 janvier, 08 mai, 11 septembre

**Commissions plénière**

25 juin, 5 novembre

## b. ADMINISTRATION COMMUNALE

### ADMINISTRATION ET SECRÉTARIAT [personnel]

Secrétaire Général	<b>Lassauce Charles</b>
Secrétaire Générale Adjointe	<b>Boldrini Célia</b>
Secrétaires	<b>Anderegg Sarah, Eichenberger Christian, Lusson Francine</b>
Comptable	<b>Conti Raphaël</b>

### SERVICE TECHNIQUE [personnel]

Horticulteur-Cantonnier	<b>Dechevrens Dimitri, Pelé Loïc, Vouters Grégory</b>
Concierges	<b>Bigler Laurent, El Hdry Taoufiq, Wassmer Pierre</b>
Restaurant scolaire, service des repas Conciergerie Prés-Grange	<b>Beutler Céline, Marques Francela Paula Mayer Philippe</b>

Sont en outre responsables :

Service technique intercommunal CoHerAn	<b>Dardel Mathieu</b>
Police Municipale [APM], Chef de Poste	<b>Megevand Denis</b> , Sergent-Major
Service du Feu	<b>Peccoud Dominique</b> , Commandant
Protection Civile, ORPC-Lac	<b>Leitner Erwin</b> , Commandant

### RAPPORT DU SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL COHERAN

La collaboration du service technique intercommunal des communes de Corsier, Hermance et Anières a été mise en place en 2018, elle vise à harmoniser et à rationaliser les prestations qui sont réalisées sur son territoire en bénéficiant des ressources des trois communes en matière de voirie et de conciergerie. Tous les collaborateurs interviennent indépendamment de la commune où ils sont rattachés, selon leurs spécialités et les besoins de chacun.

#### Tâches du STIC par commune (heures)

			
Levée des déchets	435 h	420 h	538 h
Espaces verts	2372 h	1834 h	1462 h
Balayage	306 h	286 h	399 h
Séance / RDV	11 h	5 h	32 h
Déneigement	31 h	64 h	73 h
Réparation / rangements	358 h	221 h	285 h
Livraisons	13 h	54 h	39 h
Manifestations	68 h	72 h	167 h
Divers	705 h	908 h	1364 h
	28.9	27.7	4%
<b>TOTAUX</b>	<b>4299 h</b>	<b>3864 h</b>	<b>4359 h</b>
	<b>34 %</b>	<b>31 %</b>	<b>35 %</b>

### PRESTATIONS COMMUNALES

#### Abonnement UNIRESO

127 subventions de CHF 150, soit un montant total de CHF 19'050, ont été accordées aux jeunes Corsiérois âgés entre 12 ans révolus et 25 ans lors de l'achat d'un abonnement annuel UNIRESO.

### Cartes journalière CFF

Tout au long de l'année, la commune de Corsier s'est chargée de la vente des cartes journalières CFF que le groupement intercommunal CoHerAn a décidé de mettre à disposition de ses habitants au prix unitaire de CHF 40. Les 1'534 cartes CFF vendues ont permis à leurs détenteurs de circuler pendant une journée entière sur le réseau suisse de transports en commun.

### Plage d'Hermance

Grâce à sa collaboration avec la commune d'Hermance, Corsier a continué à délivrer gracieusement à ses habitants des cartes d'accès gratuit à la plage d'Hermance.

## c. POPULATION

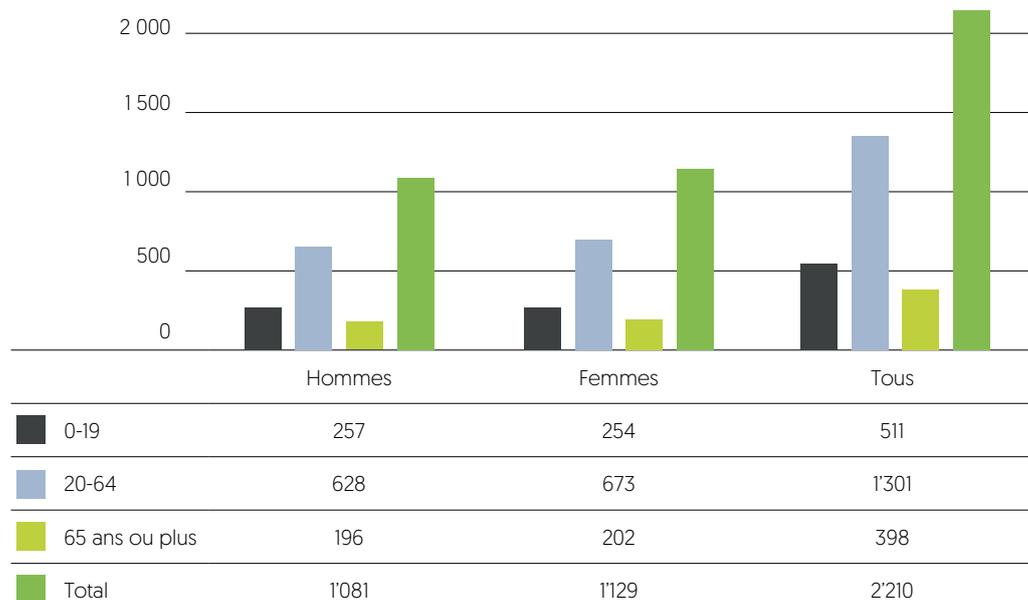
### Population résidente depuis 2010 (situation au 31 décembre 2019, OCSTAT)

[1] La statistique cantonale de la population a été révisée. A partir de fin 2013, la population résidente comprend toutes les personnes ayant leur domicile dans le canton, qu'il s'agisse de leur domicile principal ou secondaire.



La population résidente est en évolution constante depuis 2010. Avec une différence de 406 résidents entre 2010 et 2019, on observe une augmentation de 22.5 %. La tendance étant à la perpétuation de cette tendance à la hausse dans les prochaines années, la Mairie envisage le développement de divers projets d'infrastructures destinés à faire face à cette évolution.

### Population résidente selon le sexe et le groupe d'âges en 2019 (situation au 31 décembre, OCSTAT)



Sur un total de 2'128 résidents, la majorité est constituée à 59.6% d'adultes entre 20 et 64 ans (1'268) ; les 0-19 ans représentent 22.2% des résidents, et les 65 ou plus sont les 18.2% restants. Toutes catégories d'âge confondues, il n'y a pas de grande disparités entre les sexes, si ce n'est un écart de 40 individus dans les 20-64 ans.

### Promotion civique 2019

En 2019, 25 jeunes citoyens ont atteint la majorité:  
 Monsieur ANSELMETTI Michael,  
 Monsieur BEUTLER Allan,  
 Monsieur BIANCHINI LAURINO Nicola,  
 Madame CAULIER Lucie Julia,  
 Monsieur CINI Leo Paolo,  
 Monsieur CRAMER Alexandre Roland,  
 Monsieur DE GROOTE Hector Christophe Paul,  
 Madame EGLIT Eliza,  
 Monsieur HOLZER Romain,  
 Madame HOTTINGER Olimpia Alice Marie,  
 Monsieur KUHN Damien,  
 Monsieur KUHN Dean,  
 Madame LOVATO Mathilde Florette,  
 Madame MARTINS ANTONIO Heidi,  
 Monsieur MONDINI Adriano,  
 Madame NOBILE Marion Emilie,  
 Monsieur NUNES RODRIGUES Fabio,  
 Monsieur PASCHOUD Grégoire,  
 Monsieur PEEL Elliot Jean-Claude M,  
 Madame PELE Sophia Jackie Marie,  
 Monsieur PITTET Arthur Janos Pierre,  
 Madame ROSSET Noa Marie,  
 Monsieur SEMBOGLOU Paul Guy,  
 Monsieur TAILLEFERT Zeon Lucien.

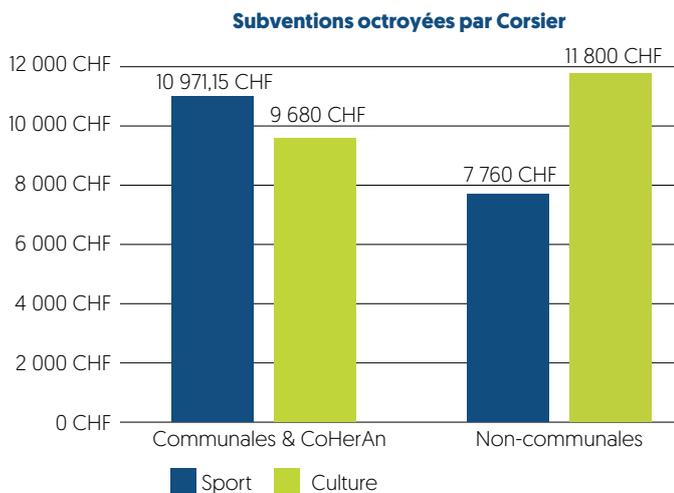
### Naissances en 2019

Eva	01.01
Elio	27.03
Frederick	04.04
Erik	15.04
Eléanore	23.04
Victor	23.05
Hugo	14.06
Anderson	18.06
Annick	24.06
Nina	28.06
Samuel	26.07
Emilie	05.08
Eden	06.09
Anton	06.10
Jean	14.10
Lucas	26.10
Dahlia	14.11
Olivia	01.12
Leyna	08.12
Max	31.12

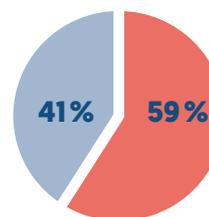
## d. AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

### SUBVENTIONS

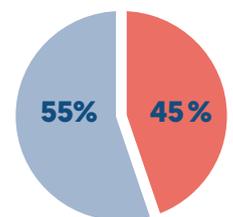
En 2019, la culture a bénéficié de la majorité des subventions (total de 21'480 CHF). La commune a versé 18'731 CHF pour le sport.  
 Au total, 20'651 CHF ont été donnés aux activités communales CoHerAn (sport et culture); les activités non-communales ont bénéficié de 19'560 CHF [sport et culture].



**Subventions sport**



**Subventions culture**



■ Communes & CoHerAn  
 ■ Non-communales

## AGENDA DES ÉVÉNEMENTS

<b>Le 17 janvier 2019</b>	Soirée de l'Apéritif des Voeux du Maire
<b>Le 13 mai 2019</b>	Verrée pour les nouveaux naturalisés
<b>Le 24 mai 2019</b>	Fête des voisins
<b>Le 28 juin 2019</b>	Fête des promotions
<b>Le 1<sup>er</sup> août</b>	Fête nationale Grill'Août
<b>Le 10 septembre 2019</b>	Sortie des aînés CoHerAn sur le bateau le Simplon
<b>Le 15 septembre 2019</b>	Course des caisses à savon
<b>Le 6 octobre 2019</b>	Fête de la Courge
<b>Le 12 novembre 2019</b>	Sortie des aînés aux Automnales, Foire de Genève
<b>Au cours du mois de décembre 2019</b>	Fenêtres de l'avent
<b>Le 13 décembre 2019</b>	Fête de l'Escalade
<b>Le 15 décembre 2019</b>	Concert Coherence à l'Église de Corsier

## MÉRITES CORSIÉROIS 2019

Les mérites communaux pour l'année 2019 reviennent à Monsieur Thây Than Rousset pour son engagement dans la discipline du Vovinam Viêt Vo Dao pour la commune de Corsier et la région et à Madame Gabrielle Bouvier pour ses performances dans la discipline du dressage équestre.



## BIBLIOBUS

Le Bibliobus est un service proposé dans les communes du canton de Genève en collaboration avec l'Association des Communes Genevoises (ACG). Bibliothèque mobile, le Bibliobus invite les lecteurs de toutes les générations à utiliser un service original de prêt de livres. Pour pouvoir bénéficier des services du Bibliobus, il est nécessaire de s'inscrire aux Bibliothèques municipales de la Ville de Genève. L'inscription est gratuite et s'effectue dans le bus.

### Statistiques Bibliobus pour la Commune

	2019	2018	Écart
Prêts adulte	338	420	-20%
Prêts jeunesse	1378	1129	22%
<b>Total prêt</b>	<b>1716</b>	<b>1549</b>	<b>11%</b>
Inscription adulte	2	2	0%
Inscription jeunesse	2	5	-60%
<b>Total inscriptions</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>-43%</b>
Nombre de tournées	12	12	0%
Moyenne prêts/tournée	143	129	11%
Fréquentation	347	333	4%
Nombre de personnes/tournée	28.9	27.7	4%

## e. AFFAIRES SOCIALES

### AIDE HUMANITAIRE ET SOCIALE

En 2019, l'aide de la Commune s'est concentrée sur diverses actions sociales et humanitaires en Suisse ainsi qu'à l'étranger, notamment :

En Suisse :

- Association Le Trialogue
- Association La Colou
- Association Lire et Ecrire
- Association Club en Fauteuil Roulant Genève
- Association Insieme – Personne Handicapées
- Association Cerebral Genève

A l'étranger :

- Association Nouvelle planète
- Association Afghanistan's Women Right
- Association Formation Professionnelle Sénégal
- Association Suisse Amis de Soeur Emmanuelle Genève
- Association Roger Riou
- Fond Suisse de déminage
- Association Soutien sans Frontière
- Association Solidarité Egypte

### FONDATION POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (FASe)

#### Les actions des travailleurs sociaux « hors murs » (TSHM) en 2019

L'équipe des TSHM intervient sur les douze communes d'Arve-Lac. Elle développe des actions pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, sur l'espace public ou dans des espaces d'accueil libre (locaux ou salle de sport) mis à disposition par les communes.

Pour se rapprocher des jeunes, le moyen d'action principal des TSHM Arve-Lac est la tournée, avec le bus BASE. Le bus permet d'aller à leur rencontre sur le secteur et de développer en cas de besoin des accompagnements individuels ou de groupe. Les TSHM sont également présents lors de manifestations communales ou associatives. Ils sont en lien avec les centres de loisirs FASe de Meinier et de Collonge-Bellerive avec lesquels ils développent des collaborations sur la région Arve/Lac, telles que : le camp de ski, les contests de skate et sorties.

2019 a vu les deux professionnels en charge du secteur Arve&Lac, Mme Fatima Laribi et M. Johan Baumier, continuer à œuvrer pour la jeunesse de la région. Plus particulièrement, le focus a été mis sur nos actions de prévention avec pour but d'informer et sensibiliser la jeunesse face aux conduites à risque. Autre point fort de nos mandats, l'outil «petits jobs» permet aux jeunes de vivre des expériences professionnelles leur permettant ainsi, de développer des compétences en rendant service à la communauté. Par ce biais, nous pouvons également accompagner les jeunes les plus vulnérables dans une amélioration de leurs situations.

De plus, les TSHM organisent des activités estivales sur la plage de la Savonnière permettant à un certain nombre de jeunes des communes d'Arve-Lac de venir profiter des activités d'été. Pendant trois semaines en juillet et une semaine en août (début et fin des vacances scolaires), l'équipe a organisé des animations à la plage, les lundis, les mardis en après-midi et les vendredis en soirée. Des activités nautiques (paddle), récréatives et sportives (volley-ball) sont offertes aux jeunes de la région. Cette action a permis à huit jeunes du secteur de s'investir dans le cadre de «petit jobs», en contact avec d'autres jeunes, des enfants et un public familial.

Plus précisément à Corsier : l'équipe est en contact avec les partenaires de la commune. Les bureaux des TSHM, se tiennent à la mairie de Corsier, où, ils rencontrent les jeunes et les partenaires de la région. Par ailleurs, les TSHM ont participé aux Promotions de Corsier, offrant des animations au tout public. Ces activités trouvent toujours un franc succès auprès de la population de jeunes et moins jeunes de la commune.



Les TSHM sont présent également à la présentation des vœux du maire de Corsier. C'est pour les TSHM, l'occasion de se présenter et de faire connaître leurs activités à la rencontre des habitants de Corsier.

2019 a été une année productive en termes de rencontres avec la jeunesse, Le bord du lac offre toujours la possibilité de rencontrer un certain nombre de jeunes des communes et notamment des jeunes de Corsier.

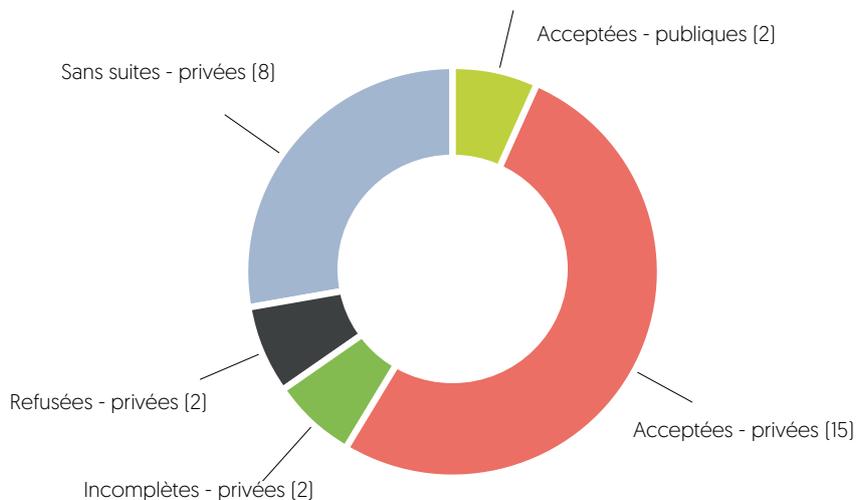
L'équipe des TSHM remercie vivement la commune Corsier pour son précieux soutien et son engagement auprès de la jeunesse!

## f. URBANISME

29 demandes d'autorisations de construire ont été déposées durant l'année. Elles se répartissaient comme suit:

- 4 constructions d'habitats de types groupés ou villas individuelles
- 10 aménagements occasionnant un impact visuel [piscine, cabanes de jardins, vérandas...]
- 9 aménagement n'occasionnant pas ou peu d'impact visuel [rénovations/transformation intérieures de logements, installations de clôtures...]
- 5 demandes de modifications de projets n'engendrant pas de grands bouleversements [sonde géothermique, aménagements extérieurs.]
- 1 démolition intérieure [cheminée et transformations intérieures]

### Demandes d'autorisations de construire



Une demande d'autorisation de construire a été déposée en 2019 pour un projet immobilier [deux immeubles] pouvant recevoir 21 logements de type THPE. Cette demande a été préavisée favorablement, sous certaines conditions, par l'Exécutif de la commune mais a été refusée par le Département du territoire – Office des autorisations de construire. Cette demande pourrait être à nouveau étudiée par les Autorités cantonales une fois le Plan directeur communal validé.

La volonté politique demeure de densifier les secteurs à proximité des grands axes routiers [principalement la RC de Thonon] et de conserver la quiétude attendue par les administrés demeurant dans la zone villas.

Après une année 2018 riche en projets validés concernant des constructions conséquentes [7], l'année 2019 revient au niveau de 2016 [4] et 2017 [3].

## **g. RAPPORTS DES CORPS CONSTITUÉS**

### **OFFICE INTERCOMMUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÉTAT CIVIL « CAMPAGNE ET RIVE GAUCHE DU LAC »**

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vézenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2019 :

#### **93 dossiers de demande de mariage ont été déposés :**

- 30 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 49 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère
- 14 demandes de fiancés de nationalités étrangères
- 2243 actes ont été délivrés
- 339 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

#### **Célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement**

- 104 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil
- 34 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil
- 41 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

#### **Naturalisations**

En 2019, 143 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 203 personnes.

Selon la procédure de naturalisation [ordinaire/facilitée], la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse.

**Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Corsier.**



## ETAT CIVIL : MARIAGES ET NATURALISATIONS

Année	Naissances		Reconnaisances		Mariages (célébrations)		Partenariats		Déclarations de nom*		Décès		Mandats pour clause d'incapacité***	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Annières	1	0	4	6	1	5	0	0	0	1	6	3	2	3
Choulex	1	0	4	2	2	6	0	1	1	2	2	0	0	0
Collonge-Bellerive	0	0	9	6	27	37	0	0	10	8	383	488	4	7
Cogny	0	0	13	12	65	64	1	1	2	4	39	28	3	8
Corsier	0	0	2	7	4	6	0	0	0	2	5	1	3	0
Gy	0	0	1	5	1	2	0	0	0	0	0	1	0	0
Hermance	0	0	2	4	15	21	1	0	0	0	11	9	0	0
Meinier	0	0	9	2	8	12	0	0	2	6	5	2	5	0
Vandoeuvres	0	0	0	1	56	54	1	0	1	1	10	10	5	1
Autres**			11	7					8				2	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>52</b>	<b>179</b>	<b>207</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>461</b>	<b>542</b>	<b>24</b>	<b>20</b>

\* Déclaration de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 01.01.2013.
- Reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

\*\* Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

\*\*\* Toute personne peut charger une ou plusieurs personnes physiques ou morales de lui fournir une assistance personnelle, de gérer ses biens ou de la représenter dans les rapports juridiques avec les tiers pour le cas où elle deviendrait incapable de discernement. Le mandat doit être constitué en la forme olographe ou authentique. Le mandant peut demander de faire inscrire au registre de l'état civil (Infostar) la constitution et le lieu du dépôt dudit mandat. Chaque office de l'état civil est sur demande compétent.

Personnes qui ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement et personnes suisses qui ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement.



2019	Naturalisation	Naturalisation facilitée	Acquisition d'un droit de cité
Annières	10	0	1
Choulex	4	3	0
Collonge-Bellerive	100	6	6
Cogny	62	6	11
Corsier	22	1	3
Gy	3	2	0
Hermance	13	2	0
Meinier	19	2	0
Vandoeuvres	32	3	3
<b>Total</b>	<b>265</b>	<b>25</b>	<b>24</b>

## **POLICE MUNICIPALE DES COMMUNES D'ANIÈRES, CHOULEX, COLLONGE-BELLERIVE, CORSIER, GY HERMANCE ET MEINIER**

### **Nouveautés**

Cette année fut marquée par la signature par la commune de Jussy au mois de septembre 2019 d'un avenant à la convention intercommunale liant les différentes communes sur lesquelles la police municipale intervient.

En effet, cette commune a bénéficié des services de la police municipale de Thônex jusqu'à la fin du mois d'août et de ce fait allait se retrouver démunie de présence d'APM (agent de la police municipale). La signature de cet avenant a permis d'étendre les compétences de la police municipale de Collonge-Bellerive dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle convention qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour renforcer le contrôle du stationnement à durée limitée et éviter la présence de voitures « ventouses » sur l'ensemble des communes, il a été décidé de recruter pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 un ou une contrôleur[se] du stationnement à un taux d'activité de 50%. Pour la commune de Collonge-Bellerive, une patrouilleuse scolaire a été engagée au 1<sup>er</sup> avril pour remplacer un patrouilleur qui a fait valoir son droit à la retraite.

### **La vie du poste**

A la fin de l'année 2018, les agents ont dû remplacer au pied levé le patrouilleur scolaire affecté au passage pour piétons situé au numéro 65 de la route de Thonon. Cette tâche a dû être assurée jusqu'au 29 mars 2019 par l'ensemble des agents dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle collaboratrice. Cela a nécessité des ajustements du planning [présence 4 fois par jour].

Les canidés ont occupé la police municipale durant toute l'année, plus particulièrement les chiens divaguant. Dans la plupart des cas, le détenteur n'étant pas joignable, l'animal a été emmené à la fourrière cantonale située sur la commune de Collex-Bossy.

Pour rappel, tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l'environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages [Loi sur les chiens, LChiens M 3 45].

Les déjections canines sont également une triste réalité et fleurissent sur l'ensemble des communes (trottoir, espaces verts, chaussée, forêts, bois, etc.) malgré l'obligation au détenteur ou promeneur du chien de les ramasser sur le domaine public, les cultures et les espaces naturels [art. 21 de la LChiens]. Les cultures, les vignes sont malheureusement touchées par ce phénomène qui peut avoir des effets néfastes, plus particulièrement sur les bovidés qui ingurgitent du fourrage souillé par les déjections.

Durant la période estivale, il a été mis en place en collaboration avec la police du lac, le poste de la Pallanterie et la CGN [compagnie générale de navigation], une surveillance du débarcadère de la commune d'Hermance. Cette surveillance a pour but d'empêcher les nageurs de plonger à l'arrivée des bateaux de ligne et de s'accrocher à ces derniers lors de leur départ pour des questions de sécurité, tant pour les nageurs que le capitaine du bateau.

Le Règlement sur les bains publics [RBains, F 3 30.03] indique qu'il est interdit aux baigneurs de se rendre à la nage dans la ligne de parcours ordinaire, à l'heure de passage des bateaux assurant un service public; de se tenir, à une distance inférieure à 100 m des bateaux en marche des entreprises de navigation publiques; de s'accrocher aux bateaux des entreprises faisant un service public, même lorsqu'ils stationnent et de plonger à partir des débarcadères utilisés par des bateaux assurant un service public.

Il faut relever l'augmentation des incivilités en rapport avec la Loi sur la circulation routière telle que le stationnement sauvage (être au plus près du commerce pour aller toujours plus vite), l'utilisation du téléphone portable, le franchissement d'une ligne de sécurité, le parcage à des endroits où l'arrêt est interdit, la circulation sur des chemins interdits à la circulation. En comparaison, en 2018, 4343 amendes ont été apposées et 5478 en 2019.

Des contrôles réguliers sont organisés en collaboration avec la police cantonale (poste de la Pallanterie), sur des chemins et routes interdits à la circulation. Ces contrôles visent à éviter que s'installe une circulation de transit pour que les automobilistes évitent les traditionnels ralentissements du début de matinée et de fin de journée sur les axes principaux (route d'Hermance, rte d'Hermance, rte de Jussy).

Nous entretenons toujours une excellente collaboration avec le poste de la Pallanterie. Cette collaboration se pratique dans une dynamique de bon sens. Elle se fait entre autre dans le cadre des échanges de renseignements hebdomadaire, des patrouilles mixtes de proximité, lors des manifestations et des actions menées dans les classes de 8P des communes.

Ces actions ont pour but de sensibiliser les élèves sur différents sujets dont le passage du primaire au cycle d'orientation, les réseaux sociaux, le vivre ensemble, les incivilités, le racket, le bizutage et tout autre sujet que les élèves abordent lors de ces rencontres. Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) participent aussi à ces séances et présentent leur travail, le réseau mis en place avec les différents partenaires (police, concierges, police municipale, etc).

### **Quelques chiffres**

- 6 agents, 1 contrôleur du stationnement, 1 adjointe administrative
- 8 communes
- 3 véhicules automobiles de patrouille dont 1 attribué au contrôleur du stationnement
- 5 vélos électriques
- 198 remplacements d'un patrouilleur scolaire
- 68 patrouilles nocturnes
- 201 séances diverses.

### **Ressources humaines**

Suite à un accident lors d'une formation sur les techniques et tactiques d'intervention, un agent a dû par nécessité interrompre son travail durant une longue période. Toutefois, les différentes missions et réquisitions dévolues à la police municipale ont été en tout temps assurées par le reste de l'équipe sur l'ensemble des communes partenaires.

Ce rapport administratif se conclue par une citation de Napoléon Bonaparte qui nous dit: « L'art de la police est de ne pas voir ce qu'il est inutile qu'elle voie. »

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste

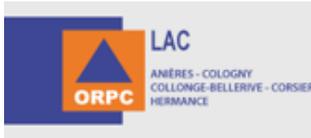
Police municipale

Chemin du Vieux-Vésénaz 35 - 1222 Vésénaz - 022 752 52 52

apm@collonge-bellerive.ch

L'arcade est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.





## ORPC LAC

La Protection Civile (PCi) fait partie du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Elle est réglementée, par les lois fédérales et cantonales, qui assurent le cadre de l'organisation, mais ce sont les cantons et les communes qui en sont principalement responsables. Le 20 décembre 2019 la loi sur la protection de la population et sur la protection civile [LPPCi] a été adoptée à l'unanimité, lors du vote final, par le Conseil national et par le Conseil des États. Avec la révision de la LPPCi, le Conseil fédéral entend moderniser le système de protection de la population et l'orienter sur les dangers et les risques actuels. Son entrée en vigueur se fera le 01 janvier 2021.

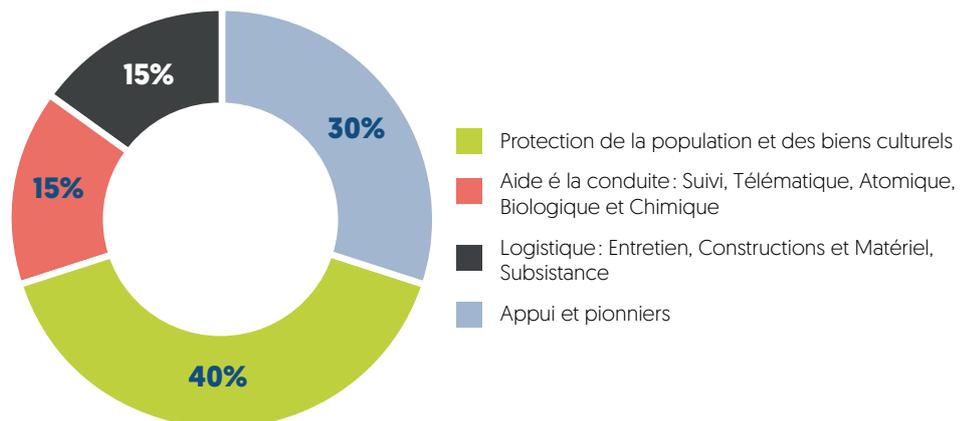


Selon l'analyse des risques, le top 5 est composé du blackout électrique, la pandémie, le terrorisme, la pénurie d'électricité ainsi que la canicule.

Face aux catastrophes ou dans les situations d'urgence, la PCi, en tant que partenaire durable, permet de prolonger l'effort et soutenir les autres partenaires de la sécurité. Ceci se reflète dans sa structure, son instruction et son équipement.

L'Organisme intercommunal de protection civile Lac [ORPC Lac] a une structure de compagnie, dirigé par un commandant et son état-major, composé de 12 membres – y compris l'office pour l'administratif –, responsables de l'un des domaines d'activité cités sur le graphique ci-dessous:

Nos cours de répétition permettent aux astreints des différents domaines, d'avoir l'occasion d'accomplir leur service obligatoire et de mettre à jour, leur compétences. La mise à jour des diverses listes de contrôle est effectuée et transmise à l'Office Cantonal de la Population et des Affaires Militaires [OCPAM].



### Quelques faits marquants en 2019

- Test du dispositif d'alarme à la population, au moyen du système Polyalert, a parfaitement fonctionné pour les cinq communes de notre région, comme pour l'ensemble du Canton.  
En cas d'alerte réelle, l'application [www.alertswiss.ch](http://www.alertswiss.ch), permet de recevoir les principales informations concernant les événements qui surviennent dans toute la Suisse.
- Occupation d'Abri public, montage des lits et tables dans une partie du parking du Quadrilatère et exercice de simulation de mise à l'abri de la population.
- Mise à jour des inventaires de biens culturels et du Concept opérationnel de distribution des pastilles d'iode en cas de menace nucléaire.
- Intervention des pionniers dans un scénario de catastrophe naturelle et sauvetage.
- Réalisation des travaux d'aménagement de la forêt et du chemin pédestre au Vallon d'Hermance.
- Collaboration, avec d'autres partenaires de la sécurité, lors d'interventions au profit de la collectivité [Tour de Romandie, Marathon pour l'UNICEF, Ecotrail, Triathlon, Course de l'Escalade] pour des missions de sécurité et trafic, fermeture des routes, déviations des automobiles, premiers soins et surveillance.

### Grands exercices d'engagement

En cas de catastrophe réelle ou de situation d'urgence se déroulant sur le territoire genevois et/ou régional, les Autorités décrètent la mise sur pied de l'Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle, ORCA GE.

En 2019, nous avons vu cette organisation s'exercer ainsi que les formations de l'état-major cantonal de conduite et spécialistes, sous l'autorité du Conseil d'Etat et d'autres autorités cantonales, fédérales et françaises.

Il était question de tester la planification générale du dispositif et l'accompagnement au quotidien des différentes cellules intégrées dans l'organisation [Police, Centrale d'Alarme, Accueil et identification, Protection Civile, Sapeurs Pompiers, Sanitaire, Logistique, Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique] avec l'aide des Commandants des trois entités «Feux bleus», en charge de la supervision stratégique du dispositif.

### CONFINE TRE

Cet exercice d'une journée (13 septembre 2019), a traité de la thématique d'un accident de train dans le dispositif CEVA et la zone frontière, avec 900 intervenants, dont la PCi, et 1200 figurants.



### Exercice LUX 19

Entraînement avec l'armée, la police et les autorités civiles, du 30 septembre au 8 octobre 2019, dans le cadre d'un engagement subsidiaire de sûreté réunissant pour la première fois, un dispositif de grande envergure pris à courte échéance, afin d'assurer la protection de la population et celle de l'aéroport international de Genève, dans un contexte de terrorisme.

### **ERNS 19**

Après avoir été confrontés en 2014 à une pénurie d'électricité et une pandémie de grippe, les partenaires du Réseau national de sécurité se sont exercés du 11 au 13 novembre 2019. Le Conseil fédéral a décidé que le scénario devait traiter la conduite stratégique sous une menace terroriste durable, à travers des attaques à l'encontre d'infrastructures critiques, du chantage et des menaces d'attentats.

Le Conseil Fédéral a souhaité également renforcer la collaboration entre la Confédération et Genève dans le domaine de la préparation et conduite d'exercices, d'intensifier l'interopérabilité régionale, nationale et internationale ainsi que tester la communication de crise sur des scénarios complexe.

### **NRBC 19**

Durant cinq jours [8 au 12 novembre 2019] les forces de sécurité et de secours de Genève, l'armée [spécialistes NRBC de Spitz], ainsi que des partenaires français ont été mobilisés dans le cadre d'un exercice afin de tester le dispositif en cas de catastrophes de type NRBC, soit nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Cela concerne aussi les actes de terrorisme. Un premier exercice simulant un feu et un accident chimique sur le site de Firmenich à Meyrin, suivi d'un autre dans le Stade de Genève, ayant pour scénario une bombe radiologique et une contamination radioactive.

### **Forum des Réfugiés**

Chefs d'Etat et ministres se sont retrouvés du 16 au 18 décembre 2019 à Genève à l'invitation du Haut-commissariat pour les réfugiés, à l'occasion du premier forum mondial consacré à la question. Grande mobilisation de la Police. L'Armée a renforcé la police aérienne et la PCI est restée en arrière-plan pour intervenir avec des missions de transport.

### **Quelque difficultés et actions diverses**

- Vague de chaleur suivie d'orages violents. Période de sécheresse et d'orages d'une intensité exceptionnelle en juin et début juillet, touchant plusieurs bâtiments privés et publics. Les fortes pluies ont provoqué durant une bonne partie de l'année des inondations affectant la vie courante du PC et de l'Abri communal au Pré d'Orsat en raison du chantier du Quadrilatère.
- Finalisé le remplacement des raccordements analogiques et ISDN selon le concept fédéral par la technologie IP dans les constructions protégées (postes d'attente) de Collonge-Bellerive, Cologny et Corsier, validés par les autorités cantonales.
- Utilisation des locaux et abris PCI à des fins civiles, comme dortoirs, pour divers types d'événements associatifs [IBG, Marathon volontaires, École d'Ambulanciers, université de St-Gall, Société nautique, Léman Aviron, Samaritains].
- Renouvellement des autorités responsables au niveau fédéral et cantonal. La mue de la sécurité cantonale poursuit son cours.



## RAPPORT DES SAPEURS-POMPIERS

En 2019, la compagnie comptait 29 hommes et femme, soit un de plus qu'en 2018; l'aspirant Pedro De Oliveira est venu garnir les rangs.

Elle se composait de 2 officiers, 2 sous-officiers supérieurs, 6 sous-officiers, 18 sapeurs et 1 aspirants. Ont été nommé au grade de Caporal au 1 mars 2019 L. Waechter et S. Anderegg.

Dix formations, toutes spécialisations confondues, ont été acquises pour un total de 218 heures.

Les activités obligatoires ont mobilisé les sapeurs à 28 reprises pour divers exercices et réunions et un cumul de 772 heures.

Dans le cadre du groupement intercommunale CoHerAn & Co, 3 chefs d'intervention, à savoir le Capitaine Peccoud, le Premier Lieutenant Tran-Van et le Sergent-Major Gaille, ont effectués des gardes hebdomadaires.

Le corps a assuré 4 gardes sécurité routière lors des différentes manifestations organisées sur la commune [fête de l'Escalade, Promotions, fête de la Courge et caisses à Savons] ainsi que 2 préventions « canicule » pour un total de 268 heures cumulées.

Le réseau hydraulique de la commune compte 72 points d'eau répartis sur l'ensemble de notre territoire, leur entretien est assuré par les SIG et un contrôle de fonctionnement méticuleux a été effectué par la compagnie lors de l'exercice des bouches du 16 novembre.

Enfin, le corps a effectué 37 interventions; lors de 2 alarmes incendies, 1 alarme fumée, 23 inondations, 5 préventions, 5 déblaiements et 1 récupération animal.

Pour mémoire, le week-end d'intempérie du 15-16 juin la compagnie a été active durant 26 heures sur le territoire du CoHerAn & Co.



## **h. RAPPORTS DE L'ÉCOLE DE CORSIER ET DE LA PETITE ENFANCE**

### **ÉCOLE DE CORSIER**

#### **Janvier**

Les élèves ont dégusté la galette des rois offerte par l'APEC.

#### **Février**

Les élèves de l'école ont bénéficié d'une sortie à la patinoire d'Anières : les élèves les plus âgés ont parrainé les plus jeunes dans une ambiance conviviale et respectueuse. L'école accueille une nouvelle infirmière, Mme Aurélie Goin, membre de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.

Les titulaires du cycle moyen ont eu la très bonne surprise de voir leur classe dotée d'un tableau blanc interactif. Les élèves et les enseignants sont ravis de cette nouvelle technologie.

#### **Avril**

L'école a organisé la traditionnelle chasse aux oeufs pour le plaisir de tous.

#### **Mai**

L'APEC poursuit les plantations au sein des deux écoles; les élèves observent les plantes et les arrosent.

#### **Juin**

Les enseignants ont organisé une soirée portes ouvertes pour les élèves et leurs parents. Tous ont pu ensuite se réunir autour d'un apéritif.

L'ensemble des élèves se sont rendus en course d'école au Moulin de Vert; au programme ballades, nature et jeux.

La fête des Promotions a été organisée sur le thème « le potager ». Les élèves ont reçu de la mairie des livres et des bons en guise de récompense pour le travail si assidûment accompli.

Nous avons salué le départ à la retraite de Mme Françoise Conod, après plus de 40 ans en poste, fidèle à l'école de Corsier. Elle est remplacée par Mme Patricia Favrod-Coune, enseignante expérimentée.

Mme Esther Nicollet, enseignante et maîtresse adjointe réoriente son parcours professionnel en choisissant l'enseignement spécialisé. Mme Alexandra Soudan reprend la fonction de maîtresse adjointe.

L'école accueille une nouvelle enseignante d'anglais: Mme Marie-Louise Domig, enseignante également au cycle élémentaire. Elle apportera son soutien aux élèves en difficulté.

#### **Septembre**

Pour fêter les droits de l'enfant, la mairie a offert aux élèves de 4P à 8P le spectacle « Le petit ramoneur », opéra- théâtre de Benjamin Britten. Cet opéra est interactif et fait participer les élèves aux représentations. Les élèves ont eu du plaisir à préparer des chants qu'ils ont pu entonner au moment du spectacle.

Les élèves ont marché pour l'Espoir et ont assisté à une présentation de Terre des Hommes.

L'APEC a célébré la journée à pied à l'école.

L'école a sensibilisé les élèves au tri des déchets.

#### **Novembre**

Mangeons sainement à l'école: un grand goûter sain est organisé pour favoriser les petits goûters sains aux récréations.

Pour rester en forme, les élèves se sont entraînés pour la course de l'Escalade.

#### **Décembre**

Escalade: journée de décloisonnement au sein de l'école, tous les élèves sont mélangés pour la réalisation d'activités multi-âges. Puis, dégustation de la marmite de l'Escalade offerte par la mairie et enfin prestations de chorale et flûtes par les élèves.

Les élèves qui ont participé à la course de l'Escalade se sont vu offrir bonnet et cache cou par la mairie en guise de récompense.

Noël: visite du Père Noël dans les classes de 1P à 4P et friandises offertes par la mairie.

## JARDIN D'ENFANTS LA POMME

Notre thème de l'année scolaire a été « L'art dans tous ses états ».

A la rentrée, le 8 janvier, un premier café parent a eu lieu pour commencer la nouvelle année.

Nous avons participé au Mini Black Movie, festival de films d'animation organisé par la ville de Genève fin janvier.

En mai nous avons reçu par écolefleurie [Coop] 48 plants de plantes aromatiques. Cela nous a permis d'agrandir notre jardin potager. Notre maraîcher, Geoffroy Sirolli, nous a aidés à planter également des carottes.

A la Galerie de Corsier, le Clin d'Oeil, nous avons pu découvrir deux expositions: « En scène » de Corsi Lanfranco et le vernissage de Véronique Ducrest.

Nous avons fait plusieurs sorties au parc La Grange. Le 22 Juin, notre fête de fin d'année autour d'un buffet canadien a eu beaucoup de succès. Les parents avaient préparé les chansons des super héros de leurs enfants.

Nous avons eu quatre stagiaires de l'école supérieure des éducateurs/trices de l'enfance à Genève, trois stagiaires de l'ECG et du Cycle d'Orienteation.

La rentrée a commencé avec un horaire plus large que les années précédentes. Les enfants ont la possibilité de manger et dormir au jardin d'enfants et de faire une journée continue de 8h à 16h.

Les enfants à La Pomme sont répartis en trois groupes:

Le matin: 14 enfants sont accueillis de 8h à 12h

La journée: 12 enfants sont accueillis de 8h à 16h

L'après-midi: 4 enfants sont accueillis de 13h30 à 16h

Le SCAV, Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires, est venu contrôler que tout soit dans les normes pour les repas et réponde aux directives concernant l'équipement de la cuisine.

Le SASAJ, Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de Jour, est venu faire une visite administrative. En collaboration avec le capitaine des pompiers de Corsier nous faisons chaque début d'année scolaire un protocole d'évacuation feu avec les enfants.

Depuis la rentrée d'automne, notre thème de l'année scolaire est les Droits de l'Enfant. Nous avons travaillé sur le droit à la différence en inventant une histoire avec l'aide des enfants.

En décembre, nous avons fêté l'Escalade avec les parents le soir et nous avons organisé un café parent de Noël pour clôturer l'année. Le Père Noël a passé au jardin d'enfants pour nous apporter des petites douceurs en attendant son passage quelques jours plus tard à la maison.

Dans le calendrier de l'avent, les enfants ont eu la chance de recevoir au jardin d'enfants trois motos et deux draisiniennes ainsi que des livres et des jeux de construction.





## CRÈCHE INTERCOMMUNALE L'ÎLE AUX MÔMES

Avec ses 96 places par jour, la crèche intercommunale l'île aux mômes accueille en moyenne 135 enfants par semaine des quatre communes Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Ces 96 places ne suffisent évidemment pas à répondre à toutes les demandes et la liste d'attente est longue... Nous sommes conscients et très sensibles aux difficultés auxquelles les parents sont confrontés lorsqu'ils ne trouvent pas d'accueil adéquat pour leur(s) enfant(s), et aimerions pouvoir tous les accueillir. C'est loin d'être un plaisir que de devoir refuser des familles ou de leur proposer des places ne répondant qu'en partie à leurs besoins et les obligeant à jongler avec plusieurs modes de garde. C'est pourquoi nous attendons avec impatience les deux nouvelles crèches qui sont en gestation et dont le terme est prévu pour 2021!

96 enfants par jour c'est donc peu... mais c'est aussi beaucoup : imaginez 96 enfants en bas âge en même temps dans un bâtiment ! Et pourtant ce n'est pas l'impression que cela dégage en entrant à l'île aux mômes. Cela grâce à notre fonctionnement en multi-âge elliptique mais aussi à une belle équipe, motivée de donner le meilleur accompagnement aux enfants qui leur sont confiés, au regard des dernières avancées en matière de pédagogie et de neurosciences.

Les parents ne sont pas oubliés dans l'affaire ! Ils sont conviés à divers temps forts de l'institution avec leurs enfants, ainsi qu'à des moments spécifiquement prévus pour les adultes. Voilà à quoi cela a ressemblé en 2019.

- Deux petit-déjeuners festifs : à la Chandeleur avec toutes sortes de crêpes ainsi que la veille du Jeûne Genevois autour du pruneau.
- Le 15 mai avec la fête des parents où ils ont été invités à participer à une activité avec leur enfant à la crèche. Une belle journée pleine d'expériences !
- Tout début juillet, notre traditionnelle fête de fin d'année, aussi connu sous le nom d'apéro des parents, fête de l'été... C'est le moment de dire « au revoir » aux futurs élèves qui nous quittent, d'accueillir les nouvelles familles et de passer un bon moment ensemble avec des jeux et de belles agapes, juste avant la fermeture estivale.
- Deux soirées de parents, en automne et en juin, où nous avons abordé divers sujets autour de la parentalité à travers des films, discussions, pistes à travers la crèche, ateliers pratiques, etc.
- Deux conférences à l'intention des parents ont également été proposées :
  - la journée du 9 février sur le thème « Bien-traitance et qualité de l'accueil du jeune enfant » avec les intervenants Christine Gueguen, Hélène Sallez et Arnaud Deroo.
  - le soir du 14 mars avec Anne Spira sur « l'alimentation et ses enjeux ».
- L'exposition « Goûters sains » mis en place par le Service santé de l'enfance et de la jeunesse a permis de visualiser d'un coup d'œil la quantité de gras et de sucre dans divers aliments dans un but de prévention pour les futurs écoliers et leurs parents.
- Le 29 novembre les parents ont été invités à venir rejoindre l'équipe lors de notre traditionnel colloque de décoration de l'Avent, un moment joyeux et festif pour faire revêtir à la crèche ses plus beaux atours pour la période des fêtes et en faire la surprise pour les enfants.
- Nous avons aussi installé un calendrier de l'Avent inversé au bénéfice de l'association Partage et nous avons proposé aux familles d'apporter diverses choses afin de le remplir. Ce fut une belle marque de solidarité qui a suscité beaucoup de discussions avec les enfants.
- Notre dernière activité avec les parents a été la fête de l'Escalade où le Picoulet géant et le lancer de la marmite par notre mère Royaume furent les points phare !

D'autres faits marquants de cette année ont été la canicule de la fin juin avec recherche de solutions afin de pouvoir continuer à accueillir les enfants en toute sécurité. Et juste avant, la tempête du 15 juin qui a occasionné une grosse inondation du sous-sol de la crèche : nous avons passé le dimanche et les jours suivants à évaluer les dégâts, à trier, à jeter, à appeler les pompiers et les entreprises pour l'as-censeur, la chaufferie, le nettoyage. À ce jour, ce n'est pas encore tout à fait terminé...

En 2020, nous voilà en route pour fêter les 10 ans de la crèche !

## RAPPORT DES SOCIÉTÉS COMMUNALES

### GALERIE CLIN D'ŒIL

Très belle année 2019 pour le clin d'œil !

Le clin d'œil est un espace d'exposition où les artistes peuvent partager leurs œuvres, nous faire découvrir leurs trésors avec une grande émotion. Il est devenu un lieu de rencontres des habitants de notre commune avec des visiteurs venus d'ailleurs (un ail-leurs proche ou lointain).



#### Les artistes de cette année ont été :

Isabelle Ybarra	peinture
François Jaccard	photographie
Corsi Lanfranco	peinture
Patrizia Cini	photographie
Diane Anselmetti	peinture
Véronique Ducrest	peinture
Blaise Rosselet	dessin
Maxime Schwab	travail de maturité
Fabrice Lombard	photographie
Atelier-Siblings	sérigraphie

Je remercie Mmes Véronique Ducrest scénographe du clin d'œil ainsi que Sophie Jaudouin pour leur aide apportée durant cette année 2019.

Nous remercions également nos Autorités communales pour leur confiance et leur soutien sans cesse renouvelés, aux employé(e)s communaux pour leur fidèle collaboration à l'élaboration de chaque exposition et ... bien sûr à la population corsioise de plus en plus fidèle aux accrochages à notre bel espace d'exposition.

Pour tout renseignement, vous avez la possibilité d'écrire à :

[leclindoeil.corsier@gmail.com](mailto:leclindoeil.corsier@gmail.com)



### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CORSIER [APEC]

Durant l'année 2019, l'APEC a organisé plusieurs activités. Vous en trouverez le détail ci-dessous en 2019 :

#### Semaine sans écran

Comme à l'accoutumée, l'APE de Corsier, en collaboration avec celle d'Anières et celle d'Hermance, a organisé la semaine sans écran du 11 au 15 mai 2019.

Lors de cette semaine, diverses activités ont été mises sur pied pour les enfants.

#### Collation « pommes-concombres »

Durant la récréation matinale, des 3 et 4 juin, l'APEC a offert des pommes et des concombres aux élèves. L'objectif de cette distribution de fruits/légumes est de sensibiliser les élèves à l'importance de prendre une collation saine lors de la récréation.

#### Pédibus

Pour la journée internationale « A pied à l'école » (20 septembre), l'APEC a organisé trois lignes de pédibus aux départs des lieux suivants :

- Fontaine du Pré-Puits
- Route du Lac
- Rte de Bellebouche

A l'arrivée à l'école, un petit-déjeuner offert par l'APEC attendait les élèves.



### Ateliers TCS

Le samedi 21 septembre, de 08h00 à 12h00, près de 70 enfants, en provenance de Corsier, Hermance, Anières et Jussy, ont participé aux différents ateliers mis en place par le TCS et la police cantonale. Durant cette matinée, les enfants ont été sensibilisés, par le biais de différents ateliers, aux risques du trafic routier, parmi lesquels :

- Distance de freinage
- Gymkhana
- Connaissances des panneaux de circulation routière
- Crash-test
- Ajustement correct du casque à vélo
- Contrôle mécanique du vélo

L'APEC a offert la collation aux petits et aux grands.

### Collation « pommes-carottes »

Durant la récréation matinale, des 7 et 8 novembre, l'APEC a offert des pommes et des carottes aux élèves. L'objectif de cette distribution de fruits/légumes est de sensibiliser les élèves à l'importance de prendre une collation saine lors de la récréation.

### Entretien des potagers

Afin de préparer les potagers pour l'hiver et de planter les bulbes de fleurs pour la floraison du printemps prochain, des membres de l'APEC se sont occupés, en collaboration avec les enfants et les enseignants, de l'entretien des potagers.

Ce sont durant les matinées des 4 et 11 novembre que se sont déroulés ces ateliers. Ces matinées ont permis aux enfants de se familiariser avec différentes activités du travail de la terre et d'apprendre à connaître différentes variétés de légumes et de plantes indigènes.



### Entraînements pour la course de l'Escalade

A l'arrivée des entraînements pour la course de l'Escalade 2019, l'APEC a offert une collation [pommes, bananes et eau] aux enfants de Corsier, lors des 4 séances d'entraînement du mois de novembre.



## **BASIC SELF PROTECTION SYSTEM - BSPS**

Créé en septembre 2015, le club Basic Self Protection System (BSPS) est une association à but non lucratif ayant pour objectif d'apprendre aux pratiquants à se défendre face à des individus malveillants, à augmenter son potentiel physique et à développer sa coordination.

Durant les cours, nos instructeurs enseignent des techniques de self-défense, basées sur la boxe chinoise, un style de kung-fu de la Chine du sud.

Les cours sont accessibles à tous, à partir de 12 ans, femmes ou hommes, débutants ou expérimentés.

### **Des cours pour ado et adultes à Corsier**

- Cours pour ado (12-16 ans): le mardi de 18h30 à 19h30, à la salle des sociétés.
- Cours pour adultes (à partir de 16 ans): le mardi de 19h30 à 20h30
- Des cours tout public: le jeudi de 18h30 à 20h.

### **Des cours de gym-musculation**

Nous proposons également un cours de gym-musculation pour femmes, tous les lundis, de 20h à 21h, à Anières.

### **Des stages**

Nous organisons plusieurs fois par année des stages d'initiation au self-défense, pour les adultes et pour les enfants.

Nous participons également à la semaine sans écran, en proposant un cours d'auto-défense pour les enfants, à partir de 7 ans.

### **Pour en savoir plus**

N'hésitez pas à visiter notre site Internet: [www.selfdefense-geneve.com](http://www.selfdefense-geneve.com) ou à nous envoyer un message à: [bsps.association@gmail.com](mailto:bsps.association@gmail.com).



## CLUB NAUTIQUE DE LA BAIE DE CORSIER

Le CNBC a organisé, en 2019, 7 sessions de cours pour 38 élèves sur nos catamarans de sport Hobie Cat 16. Les cours sont ouverts aux adultes et aux jeunes dès 15 ans avec 3 niveaux de formation allant du navigateur débutant au navigateur avancé. Les équipages de deux élèves pour les cours débutants et moyens et d'un seul élève pour les cours avancés sont encadrés par un moniteur responsable assisté par deux aides moniteurs qui sont tous bénévoles.



En 2019, en raison des travaux au port de Corsier, nous avons pu donner des cours du mois de juin au mois d'août depuis le port de Collonge-Bellerive.

Concernant les juniors, le CNBC a organisé tous les samedi après midi au printemps et à l'automne des cours pour les 12-18 ans. Chaque session, composée de 12 juniors, a pu utiliser nos différents catamarans que sont les Topaz 14, les Hobie Cat 16 et les Nacra Formule 16. Nos jeunes sont encadrés par trois moniteurs J+S et d'autres bénévoles qui apportent leur expérience en compétition.

La section compétition a fait tellement de progrès que Marius l'Hôte et Antoine Lamperriere ont fini 1<sup>er</sup> équipage juniors du championnat Suisse Races en catégorie SC1. Pour 2020, en plus du championnat Suisse, les équipages du CNBC vont pouvoir se confronter à des concurrents du monde entier lors du championnat du monde de Formule 16 qui aura lieu en juillet au lac de Come en Italie.

Le club a organisé comme chaque année un camps à la presqu'île de Giens lors du Jeûne Genevois avec 40 participants et un camps pour les juniors au Lac de Joux fin août avec 14 participants.

Le CNBC bénéficie du soutien financier de la part de la commune de Collonge Bellerive et de Jeunesse et Sport. Les subventions nous permettent de proposer des cours et des cotisations à prix raisonnable.

Grace à la commune de Corsier et à son engagement dans l'aménagement des quais de Corsier et d'une nouvelle rampe de mise à l'eau, les activités pour voile légère seront plus aisées et se feront de façon plus sécuritaires on l'espère encore en 2020 .

Le CNBC participe à diverses activités sur les commune de Collonge Bellerive et Corsier notamment la fête des promotions et la fête de la Courge.

Lors de la Fête de l'Escalade le 13 décembre 2019, le CNBC a tenu le bar à Corsier , avec un déguisement sur le thème Pirate.

Vous pouvez suivre les activités du CNBC sur <https://www.cnbc.ch>, sur Facebook et sur Instagram.





## CORSIER HANDBALL CLUB

Pour cette années 2019 le Corsier Handball Club est heureux de voir ses membres augmenter, et ses résultats progresser.

### Les résultats

Notre équipe Fun composée d'adultes dès 25 ans est mixte, elle prend du corps et s'améliore avec notre entraîneur: Quentin Mercanton, nous accueillons toujours avec beaucoup de plaisir les personnes intéressées, même les novices.

Nos M15 qui étaient montés en inter pour la deuxième partie de saison se sont battus comme des lions mais n'ont pas pu se maintenir dans cette ligue, manque d'infrastructures et de conditions nécessaires pour évoluer à ce niveau. Ils sont passé M17 en septembre et ont pu faire leurs preuves.

Les M13 qui étaient M11 à fin juin ont démarré très fort et sont montés en inter avec une facilité incroyable, entraînés par Jonathan Rosas ils ont fini 1<sup>er</sup> du classement à fin décembre.

Les M9/M11 entraînés par Carolina Marques sont jeunes et motivés, ils participent à des tournois sur la suisse romande avec de bons résultats en général et tentent de rester sur le haut du tableau.

### Les activités

Les enfants entre 13 et 17 ans sont partis une nouvelle fois au Portugal en Juillet pour disputer un tournoi international à Maia, ils ont défendu le drapeau Suisse avec joie et sportivité! Merci à eux et aux entraîneurs qui les ont très bien encadrés.

Les plus jeunes ont pu profiter d'une journée de sortie à « Tortuga » afin de s'amuser dans ce monde enchanteur.

C'est avec une vente de pâtisserie en ville et une vente de fondue sous forme de sponsoring que ces activités ont été financées.

Notre comité se prépare à un changement de présidence pour 2020 et de nouvelles personnes se joignent au club. Merci a chacun de nous soutenir et de croire qu'ensemble tout avance mieux!

### Le comité

Sophie, Ana, Françoise, Carolina, Yasmine, Rui, Jonathan, Martin, Michael, Quentin.





## FC COHERAN

2019 a été une année importante pour le club car elle a marquée les 10 ans du club sous le nom du FC Coheran. Dix années de travail, d'évolution et de progression avec un club passant de près de 150 membres à quasi 300 membres à ce jour. Que de chemin parcouru!!!!

Outre nos activités au quotidien, plusieurs manifestations ont été organisées durant toute l'année. Ces dernières sont un élément très important tant pour l'équilibre financier du club que pour nous faire connaître auprès des habitants des trois communes du CoHerAn.

Quatre manifestations ont été organisées au sein des trois communes:

- La Vogue d'Anières le 18 mai où nous avons tenu un stand pour quelques vigneron de la région
- Notre traditionnel stand du 1<sup>er</sup> août à Hermance
- La Vogue d'Hermance avec nos voisins du Hermance Rugby Club le 24 août
- La Fête de la Courge, également en collaboration avec les amis du rugby, le 6 octobre

Les autres manifestations de cette année 2019 ont été:

- Tournoi en salle le 19 janvier avec deux catégories, les juniors F et les juniors E, qui se sont affrontées sur une journée à la salle communale d'Anières.
- Notre traditionnel tournoi de l'Ascension organisé sur deux jours (mercredi soir & jeudi de l'Ascension). Pour le jeudi, nous avons pour la 1<sup>ère</sup> fois organisé un tournoi pour les écoles de foot de la région...un grand succès avec plus de 100 juniors sur une matinée.
- Le Coheran Football Camp, la dernière semaine des vacances d'été avec cette année un nouveau record de participants avec plus de 100 enfants et une formidable équipe d'encadrement
- Notre repas de soutien «spécial 10 ans» a eu lieu le 2 novembre à la salle de Corsier avec plus de 210 personnes présentes

2019 a aussi vu trois de nos équipes Juniors partir à l'étranger pour y disputer des tournois lors de la Pentecôte dans la région de Munich. Quatre jours d'expérience, de partage et de souvenirs pour les juniors, staff et parents présents.

Enfin, nous continuons toujours notre étroite collaboration avec le Foyer d'Anières afin de coordonner l'intégration de résidents du Foyer au sein de nos différentes équipes. A ce jour, nous avons près d'une quinzaine de joueurs venant du Foyer. Nous souhaitons remercier la commune d'Anières pour son soutien dans ce projet, qui facilite ainsi l'intégration de ces personnes dans la vie de notre région.

En conclusion, nous souhaitons remercier les nombreuses personnes qui suivent nos équipes sur les différents terrains du canton de Genève durant toute l'année ainsi que lors de nos nombreuses manifestations. Merci également à nos fidèles partenaires avec qui nous travaillons année après année et qui nous soutiennent dans notre développement.

Un immense remerciement également aux trois communes du CoHerAN pour leur soutien ainsi qu'aux personnels administratifs des trois communes pour leur aide tout au long de l'année.

FC Coheran. Une passion, trois communes, un seul club. [www.fcchoheran.ch](http://www.fcchoheran.ch)



## PÉTANQUE DE CORSIER

Chers membres, la dernière assemblée générale a vu la mise en place d'un nouveau comité et d'un nouveau président.

Suite à ce vote, la transition entre l'ancienne présidente et moi-même a été plus que difficile avec des incidences négatives puisque nous avons dû annuler notre traditionnel tournoi de la coupe de Noël 2018. Alors que la totalité des équipes étaient engagées nous n'avons pas eu les coordonnées de celles-ci. Malgré cela, après plusieurs dizaines de téléphones j'ai pu contacter ces équipes et m'excuser de cette annulation pour manque de préparation.

Dès les premiers jours qui ont suivi cette assemblée nous avons clairement ressenti une hausse de la fréquentation du boudrome.

Preuve en est que notre apéritif de la nouvelle année a réuni plus de cinquante personnes dans une ambiance chaleureuse et autour d'un buffet très réussi. Rassasiés, une trentaine de boulistes sont restés l'après-midi pour jouer les premières parties de l'année.

Le tournoi féminin du mois de mars n'a pas pu se réaliser. Une très mauvaise publicité a pourri l'image de notre amicale ce qui a eu pour conséquence de n'avoir que trop peu d'inscriptions pour jouer ce tournoi.

Mais la roue tourne et le 11 mai nous avons pu organiser notre tournoi fétiche Carlo CANALE [qui avait été annulé en 2018] avec un succès immense tant sur le plan sportif que dans l'ambiance qui y régnait. Agrémenté d'un repas savoureux les seize équipes se sont affrontées dans une cordiale atmosphère et la victoire est revenue à Rive Gauche 1. Un vrai succès pour notre amicale et un grand merci à mon comité. Si le tournoi interne n'avait pas eu lieu l'année dernière, nous pouvons nous réjouir de l'avoir fait renaître cette année. Grillades, salades, dessert sans compter à nouveau une ambiance du tonnerre.

C'est l'équipe dite du comité [après tirage au sort] composée d'Yvette, Serge et moi-même qui remporte la victoire. Mais la victoire c'est aussi d'avoir pu réunir nos membres pour leur offrir une journée festive.

Pour terminer, à la mi-septembre, c'est une merveilleuse journée ensoleillée que notre comité a pu mettre sur pieds dans la capitale valaisanne de Sion. Visite complète des caves de la maison Gilliard avant d'aller se percher sur les hauts de Sion en face de Tourbillon. C'est là en pleine vigne, à l'ombre d'un feuillu, que les quelques 24 heureux convives ont pu se délecter des produits valaisans sous un soleil radieux. Pour rafraîchir certains, la suite s'est faite à l'ombre des grottes du lac de Saint-Léonard. Une belle réussite que cette sortie dans notre beau pays.

Voilà il me reste pour conclure à remercier mon comité pour sa confiance et son dévouement tout au long de cette année. Pour exemple, il n'est pas facile à cinq d'assurer les ouvertures quatre fois par semaine. A ce propos je remercie également celles et ceux qui ont pris de leur temps pour nous aider dans les différentes manifestations et ouvertures.

Enfin merci à vous tous pour la confiance que vous nous témoignez et de votre fidélité.

Vive l'amicale de pétanque de Corsie!

## **CLUB DE LOISIRS DE CORSIER**

[anciennement Club des aînés et seniors de Corsier]

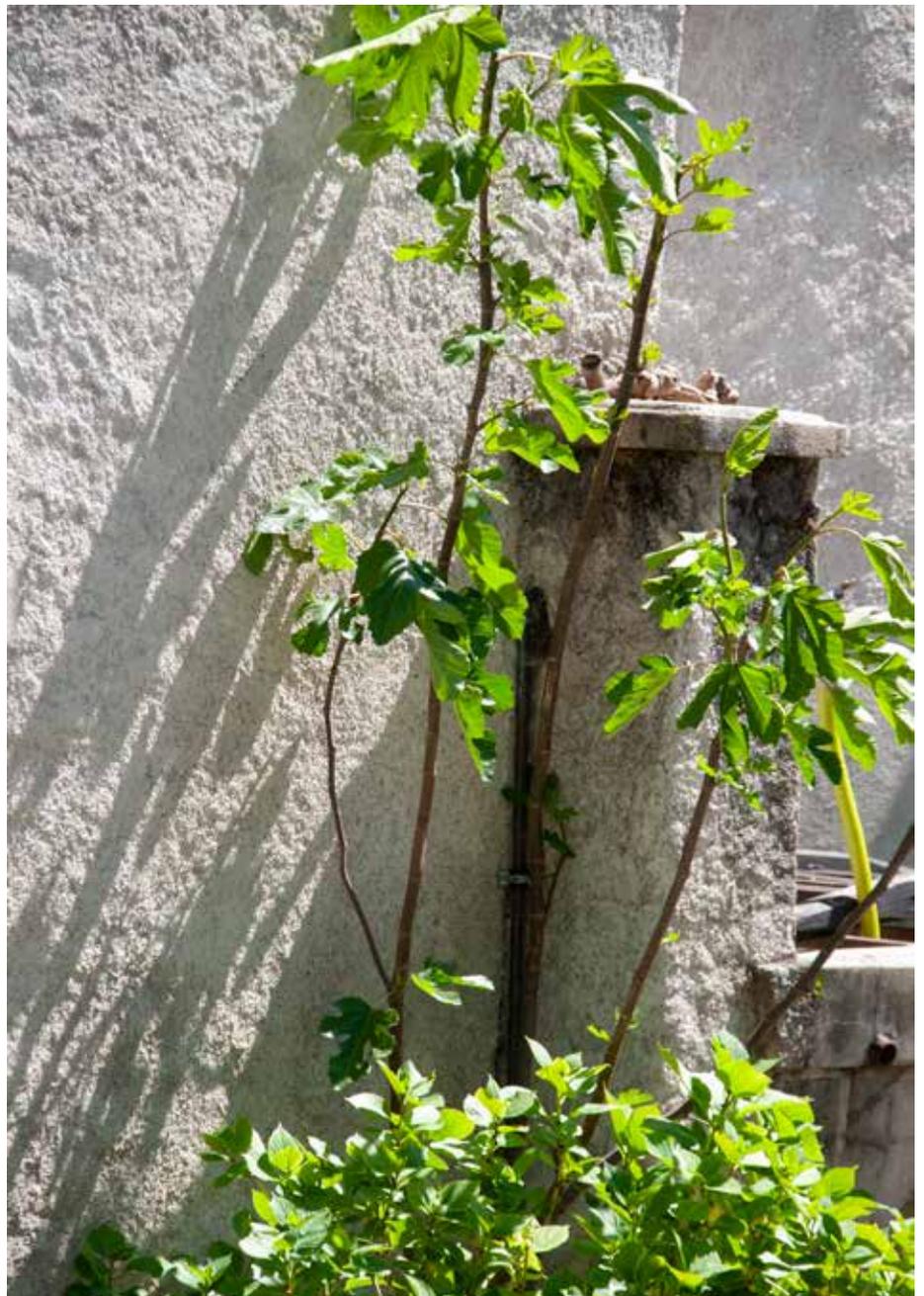
L'association, qui a modifié son appellation et ses statuts à l'automne 2018, accueille dorénavant tous les communiens dès 50 ans.

Au printemps 2019, lors de l'Assemblée générale, la démission pour raisons de santé, de Mme Elvire Ferro, présidente, a été actée.

Durant l'année, les membres qui le souhaitent se sont retrouvés pour diverses activités. Certaines régulières, telles que les jeux au local ainsi qu'un repas mensuel dans un restaurant de la région. D'autres ponctuelles : visites de musées suivies d'un repas [Fondation Gianadda à Martigny, Palais Lumière à Evian, Musée du Fromage à Lugrin], film-conférence organisé par le Club d'Anières, repas-rencontre avec les clubs d'Anières et d'Hermance.

Un large choix de spectacles, qui remporte beaucoup de succès, est proposé chaque année par le biais de la Fédération genevoise des clubs d'aînés.

Le Club souhaite élargir son programme et toutes les propositions sont les bienvenues. Dans cette perspective, il compte sur l'engagement de ses membres.



## **FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT À CORSIER**

Le Conseil de la Fondation s'est réuni à trois reprises durant l'année 2019, les 20 mars, 26 juin et 13 novembre.

Les principaux sujets traités lors de ces réunions ont été les suivants:

### **Approbation des comptes 2018**

Les comptes ont été approuvés avec un excédent de revenus de CHF 36'465.70. Ce résultat particulièrement positif est la conséquence de l'introduction du référentiel comptable MCH2 qui commande de ne plus amortir l'immeuble de la Fondation mais de procéder tous les 5 ans à une évaluation de sa valeur. Un mandat pour cette évaluation a été donné concurremment aux évaluations du patrimoine de la commune. La valeur de remplacement de l'immeuble a été confirmée. Le retraitement comptable modifiera le bilan d'entrée au 1 janvier 2018 mais n'aura aucune incidence sur les comptes de fonctionnement.

### **Système de Contrôle Interne (SCI)**

Suite à une remarque sur l'absence de formalisation du SCI de la Fondation, il a été décidé de coucher sur papier les contrôles en place, tout en rappelant que 90% des écritures sont passées par la régie mandatée via le compte de gestion de l'immeuble.

### **Modifications statutaires**

MM. Anselmetti (Président) et Lassauce (secrétaire) ont été auditionnés par la Commission adhoc (CACRI) du Grand Conseil. Les modifications statutaires apportées à la Fondation ont été approuvées par la commission, puis par le Grand Conseil le 10 avril 2019.

### **Avenir et projets de la Fondation**

La Commune a approché la Fondation pour lui indiquer sa volonté de mettre à disposition un périmètre jouxtant l'écoquartier de Prés-Grange pour un futur projet, sous une forme à définir. Un bien immobilier a été acquis par la Commune dans cette optique. La Fondation a accueilli avec satisfaction cette information et est partie prenante de ce projet, qui a été discuté lors de plusieurs séances.

Traitement fiscal d'un transfert de biens à la Fondation: le Conseil a examiné le rapport élaboré par la société Gestoval qui précise le traitement fiscal réservé à un transfert de biens à la Fondation par la Commune de Corsier.







**COMPTE RENDU FINANCIER  
EXERCICE 2019**

L'exercice 2019 a dégagé un excédent de revenus très important de Fr. 1'790'172, soit des revenus pour Fr. 9'008'695 et des charges pour Fr. 7'218'523.

Ce résultat totalement exceptionnel dépasse très largement l'excédent de revenu prévisionnel de Fr. 1,768 millions. Cela représente près de 25% du total des charges de fonctionnement annuelles, amortissements complémentaires compris. Il s'agit d'un résultat inédit par son ampleur dans l'histoire financière récente de la commune de Corsier.

Les revenus concourent pour une part importante à ce résultat en étant supérieurs de Fr. 1,725 millions au budget voté. Les charges ont pour leur part été parfaitement maîtrisées, en totalisant un montant inférieur de Fr. 556'000 au budget voté, voire de Fr. 680'000 en tenant compte des budgets complémentaires accordés en cours d'exercice par le Conseil municipal. Ceci a permis de procéder à des amortissements complémentaires à hauteur de Fr. 424'000.

### **ANALYSES PAR NATURES**

**Les charges de personnel** [30] sont restées inférieures de Fr. 73'000 au montant budgété. La principale raison de cette économie est une utilisation différée dans le temps du ½ poste supplémentaire voté au budget 2019. Celui-ci a permis l'augmentation du taux d'activité de trois collaborateurs dans le second semestre de l'année.

**S'agissant des biens, services et marchandises** [31], des montants relativement importants avaient été prévus pour initier un programme d'entretien du patrimoine communal. De même, des renouvellements de mobilier, matériel et véhicules avaient été budgétés sur une base estimée et empirique: il n'a pas été possible, au cours de l'exercice, de réaliser la totalité des actions envisagées, d'où un montant dépensé inférieur au budget. Concurrément, une limitation des mandats externes – appels à des spécialistes (juristes, architectes, ingénieurs, etc.) a permis de substantielles économies, de même que des achats négociés à bon prix. Toutes les politiques publiques ont contribué à ce résultat favorable qui n'a pas préterité les prestations délivrées par l'administration.

Il est à relever que plusieurs rubriques budgétaires ne sous-tendent pas des dépenses prévisibles et connues, mais sont fondées sur l'expérience et sur les risques. Tel est le cas par exemple des budgets de réparation de matériel, d'entretien, etc. Ces rubriques ont été, en 2019, génératrices d'économies qui se retrouvent dans le résultat favorable de l'exercice.



**Les amortissements ordinaires** [33] ont été inférieurs à ceux budgétés en raison des amortissements complémentaires [Fr. 589'000] effectués lors de l'exercice 2018 – qui n'étaient pas acquis lors de l'élaboration budgétaire 2019 – et de la non-réalisation de certains investissements qui étaient prévus. En revanche, des amortissements complémentaires à hauteur de Fr. 424'000 ont pu être comptabilisés.

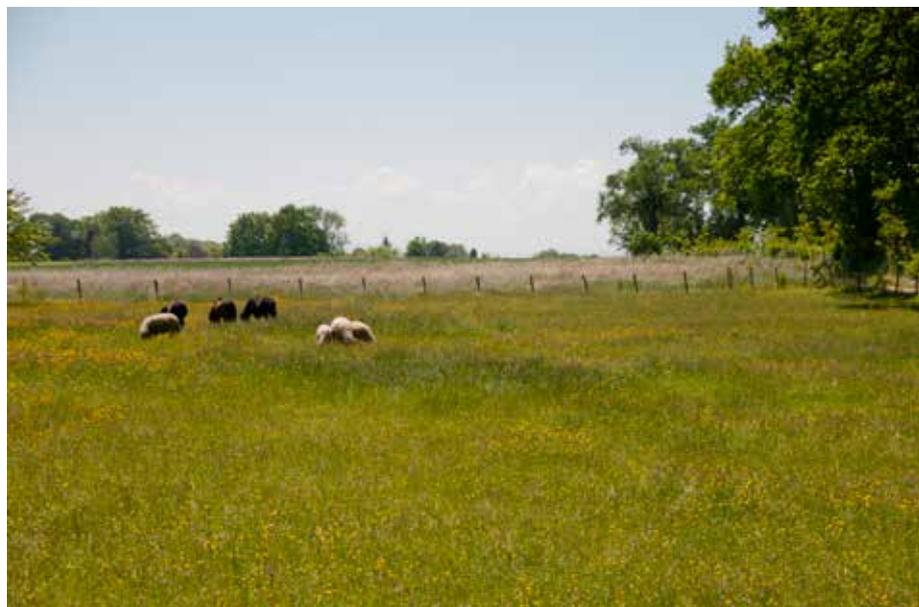
**Les charges financières** [34] sont composées des charges du patrimoine financier de la commune, essentiellement les bâtiments de l'écoquartier de Prés Grange. A noter la dissolution d'une provision pour l'impôt immobilier complémentaire des dits immeubles suite à la décision d'exemption de cet impôt, pour 10 ans, en raison du niveau de performance énergétique des bâtiments.

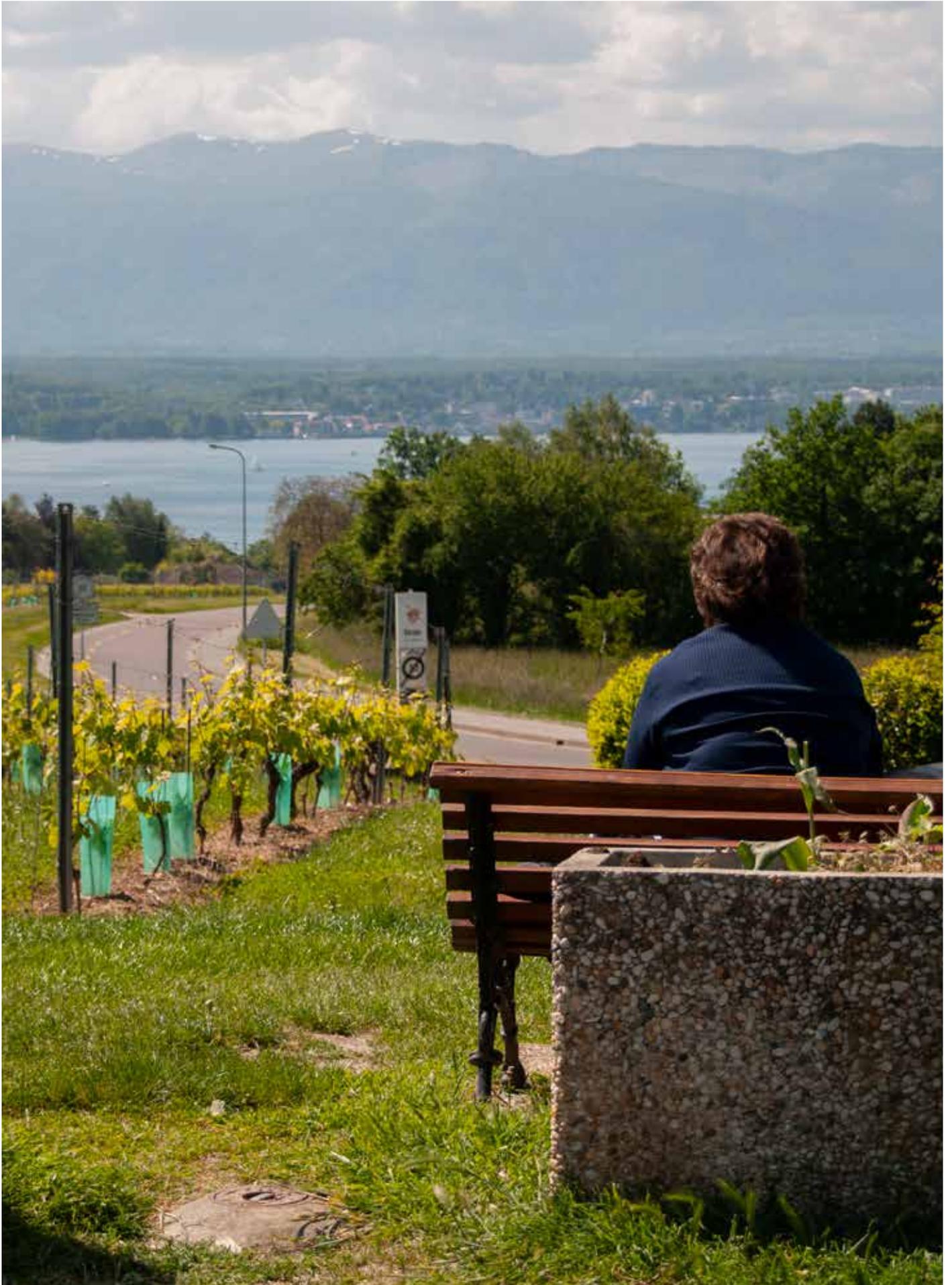
**L'écart au budget constaté pour les charges de transfert** [36] reflète essentiellement l'augmentation des frais de perception des impôts par l'AFC, lesquels sont proportionnels au montant d'impôts perçu qui a été largement plus élevé en 2019. L'explosion des revenus fiscaux [40] s'explique par une augmentation de l'impôt de l'exercice de Fr. 400'000 et des correctifs d'impôts sur les années antérieures pour un total de Fr. 710'000. Seul l'impôt à la source s'inscrit dans la tendance inverse [Fr -27'000], mais il faut prendre ce chiffre avec prudence car il a été établi pour la première année sur la base de la production estimée par l'administration fiscale cantonale.

**Les postes contribuant à la hausse de la nature** 42 sont la rétrocession de l'excédent de subvention versé au Groupement gérant la crèche intercommunale, la hausse du nombre de repas au restaurant scolaire, de divers remboursements en faveur de la commune et d'amendes encaissées.

**Les revenus du patrimoine financier** [44] sont en hausse par un rattrapage par SIG de la redevance d'utilisation du domaine public due aux communes et dans le résultat locatif des immeubles de Prés Grange qui a été supérieur aux estimations prudentes budgétées au début de la période d'exploitation.

**La différence budgétaire** [diminution] **sur les revenus de transfert** [46] est principalement due à des remboursements du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ajustés aux prévisions en 2019.





BILAN AU		31 décembre 2018	31 décembre 2019
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>50 413 459.59</b>	<b>54 409 827.32</b>
<b>10</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>39 676 093.55</b>	<b>44 153 392.13</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	2 384 928.53	4 523 125.32
101	Créances	3 861 294.36	3 797 386.27
104	Actifs de régularisation	221 576.10	57 277.00
107	Placements financiers	55 688.00	56 410.50
108	Immobilisations corporelles PF	33 152 606.56	35 719 193.04
<b>14</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>10 737 366.04</b>	<b>10 256 435.19</b>
140	Immobilisations corporelles du PA	10 364 160.54	10 008 481.34
142	Immobilisations incorporelles	2.00	17 412.00
144	Prêts	16 500.00	10 500.00
145	Participations, Capital social	587 878.00	587 878.00
146	Subventions d'investissements	358 398.65	645 598.15
148	Amortissements complémentaires cumulés	589 573.15-	1 013 434.30-
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>50 413 459.59</b>	<b>54 409 827.32</b>
<b>20</b>	<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>29 978 118.16</b>	<b>32 184 313.54</b>
200	Engagements courants	613 751.33	797 235.46
201	Engagements financiers à court terme	3 000 000.00	3 600 000.00
204	Passifs de régularisation	110 668.55	85 450.85
205	Provisions à court terme	1 575 324.17	1 649 993.17
206	Engagements financiers à long terme	24 000 000.00	25 500 000.00
208	Provisions à long terme	128 338.00	38 000.00
209	Engagements envers financements spéciaux et fonds de de capitaux de tiers	550 036.11	513 634.06
<b>29</b>	<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>20 435 341.43</b>	<b>22 225 513.78</b>
294	Réserve de politique budgétaire (Réserve conjoncturelle)	1 000 000.00	1 000 000.00
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	128 338.00-	0.00
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	2 271 798.20-	0.00
299	Excédent/Découvert du Bilan	21 835 477.63	21 225 513.78

### 03. COMPTES DE RÉSULTATS à 3 Niveaux au 31 décembre 2019

	Solde 2018	Budget 2019	Solde 2019
<b>Charges d'exploitation</b>			
30 Charges de personnel	1 654 748.65	1 940 600.00	1 867 734.10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 954 604.15	2 147 200.00	1 917 297.47
33 Amortissement du patrimoine administratif	759 186.55	843 437.00	655 061.77
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
36 Charges de transfert	1 788 410.51	1 818 325.00	1 865 222.56
37 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>6 156 949.86</b>	<b>6 749 562.00</b>	<b>6 305 315.90</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>			
40 Revenus fiscaux	5 990 180.76	5 656 500.00	7 073 567.65
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	255 771.51	190 100.00	328 439.46
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
46 Revenus de transferts	176 770.30	213 947.00	179 875.65
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>6 422 722.57</b>	<b>6 060 547.00</b>	<b>7 581 882.76</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>265 772.71</b>	<b>689 015.00-</b>	<b>1 276 566.86</b>
34 Charges financières	249 391.77	601 000.00	489 346.00
44 Revenus financiers	638 258.45	1 312 370.00	1 516 036.88
<b>Résultat financier</b>	<b>388 866.68</b>	<b>711 370.00</b>	<b>1 026 690.88</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>654 639.39</b>	<b>22 355.00</b>	<b>2 303 257.74</b>
38 Charges extraordinaires	589 573.15	0.00	423 861.15
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	<b>89 224.24-</b>
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>589 573.15-</b>	<b>0.00</b>	<b>513 085.39-</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>65 066.24-</b>	<b>22 355.00-</b>	<b>1 790 172.35-</b>

Pour mémoire, les crédits budgétaires supplémentaires votés durant l'année sont:

- 12.02.19 -Élaboration politique archivage et gestion des archives communales	30 000.00
- 12.11.19 -Crédits supplémentaires de fonctionnement	94 100.00
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	124 100.00
	<hr style="border-top: 3px double black;"/>

		Comptes au 31.12		Budget	Comptes au 31.12
		2018	2019	2019	2019
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>				
	TOTAL CHARGES	1 984 390.79	2 399 563.00		2 226 586.27
	TOTAL REVENUS	70 977.15	66 970.00		80 070.00
<b>01</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF</b>				
	TOTAL CHARGES	312 452.11	365 500.00		354 702.49
	TOTAL REVENUS				
30	CHARGES DE PERSONNEL	264 539.80	293 400.00		272 170.10
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	47 912.31	72 100.00		82 532.39
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>				
	TOTAL CHARGES	1 671 938.68	2 034 063.00		1 871 883.78
	TOTAL REVENUS	70 977.15	66 970.00		80 070.00
30	CHARGES DE PERSONNEL	1 327 272.15	1 515 700.00		1 484 955.60
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	247 056.53	414 500.00		279 708.88
33	Amortissements du patrimoine administratif	36 423.00	36 423.00		36 423.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	61 187.00	67 440.00		70 796.30
42	TAXES	5 249.65	1 100.00		7 104.00
44	REVENUS FINANCIERS	65 272.50	65 870.00		72 966.00
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>				
	TOTAL CHARGES	497 405.27	490 489.00		437 664.21
	TOTAL REVENUS	39 009.10	41 000.00		49 022.15
<b>11</b>	<b>SECURITE PUBLIQUE</b>				
	TOTAL CHARGES	186 071.60	159 679.00		144 904.70
	TOTAL REVENUS	8 672.00	10 000.00		16 990.00
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	51 120.45	66 200.00		62 235.70
33	Amortissements du patrimoine administratif	8 979.00	8 979.00		
36	CHARGES DE TRANSFERT	81 079.55	84 500.00		82 669.00
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	44 892.60			
42	TAXES	7 792.00	10 000.00		16 990.00
44	REVENUS FINANCIERS	880.00			
<b>14</b>	<b>QUESTIONS JURIDIQUES</b>				
	TOTAL CHARGES	33 565.60	41 200.00		35 496.75
	TOTAL REVENUS	9 315.00	9 000.00		9 590.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	33 565.60	41 200.00		35 496.75
42	TAXES	9 315.00	9 000.00		9 590.00
<b>15</b>	<b>SERVICE DU FEU</b>				
	TOTAL CHARGES	256 139.02	255 710.00		216 332.13
	TOTAL REVENUS	18 522.10	18 500.00		18 942.15
30	CHARGES DE PERSONNEL	36 163.60	35 500.00		35 226.45
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	84 172.97	104 400.00		70 439.68
33	Amortissements du patrimoine administratif	4 610.00	4 610.00		
36	CHARGES DE TRANSFERT	103 524.00	111 200.00		110 666.00
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	27 668.45			
46	REVENUS DE TRANSFERT	18 522.10	18 500.00		18 942.15
<b>16</b>	<b>DEFENSE</b>				
	TOTAL CHARGES	21 629.05	33 900.00		40 930.63
	TOTAL REVENUS	2 500.00	3 500.00		3 500.00
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 464.65	10 700.00		6 640.85
33	Amortissements du patrimoine administratif		6 000.00		1 729.12
36	CHARGES DE TRANSFERT	16 164.40	17 200.00		16 993.66
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES				15 567.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	2 500.00	3 500.00		3 500.00
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>				
	TOTAL CHARGES	1 363 927.53	1 290 764.00		1 654 632.28
	TOTAL REVENUS	190 866.05	148 800.00		240 971.25
<b>21</b>	<b>SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>				
	TOTAL CHARGES	1 363 927.53	1 290 764.00		1 654 632.28
	TOTAL REVENUS	190 866.05	148 800.00		240 971.25
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	396 619.53	334 000.00		379 231.48
33	Amortissements du patrimoine administratif	169 512.00	191 664.00		179 378.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	741 623.90	765 100.00		794 454.15
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	56 172.10			301 568.65
42	TAXES	169 064.05	127 000.00		219 169.25
46	REVENUS DE TRANSFERT	21 802.00	21 800.00		21 802.00
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>				
	TOTAL CHARGES	397 717.67	568 177.00		443 012.16
	TOTAL REVENUS	13 234.00	16 000.00		12 509.00
<b>32</b>	<b>CULTURE, AUTRES</b>				
	TOTAL CHARGES	127 966.43	176 500.00		155 059.86
	TOTAL REVENUS	8 234.00	11 000.00		12 209.00
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	98 717.63	136 500.00		118 637.06
36	CHARGES DE TRANSFERT	29 248.80	40 000.00		36 422.80
42	TAXES	8 234.00	11 000.00		12 209.00
<b>34</b>	<b>SPORTS ET LOISIRS</b>				
	TOTAL CHARGES	269 751.24	391 677.00		287 952.30
	TOTAL REVENUS	5 000.00	5 000.00		300.00
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	113 286.79	194 500.00		137 705.24
33	Amortissements du patrimoine administratif	73 317.00	97 759.00		62 759.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	83 147.45	99 418.00		87 488.06
42	TAXES				300.00
44	REVENUS FINANCIERS	5 000.00	5 000.00		

		Comptes au 31.12	Budget	Comptes au 31.12
		2018	2019	2019
<b>4</b>	<b>SANTE</b>			
	TOTAL CHARGES	11 000.00	11 000.00	11 000.00
	TOTAL REVENUS			
<b>42</b>	<b>SOINS AMBULATOIRES</b>			
	TOTAL CHARGES	11 000.00	11 000.00	11 000.00
	TOTAL REVENUS			
36	CHARGES DE TRANSFERT	11 000.00	11 000.00	11 000.00
<b>5</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>			
	TOTAL CHARGES	74 183.40	80 192.00	76 321.34
	TOTAL REVENUS			
<b>57</b>	<b>AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>			
	TOTAL CHARGES	74 183.40	80 192.00	76 321.34
	TOTAL REVENUS			
36	CHARGES DE TRANSFERT	74 183.40	80 192.00	76 321.34
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS</b>			
	TOTAL CHARGES	672 303.30	440 208.00	471 227.63
	TOTAL REVENUS	25 310.00	26 000.00	27 456.00
<b>61</b>	<b>CIRCULATION ROUTIERE</b>			
	TOTAL CHARGES	607 591.50	370 908.00	397 841.83
	TOTAL REVENUS			700.00
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	132 029.50	235 800.00	223 029.88
33	Amortissements du patrimoine administratif	146 953.55	126 608.00	77 028.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	8 468.45	8 500.00	8 468.45
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	320 140.00		89 315.50
42	TAXES			700.00
<b>62</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>			
	TOTAL CHARGES	64 711.80	69 300.00	73 385.80
	TOTAL REVENUS	25 310.00	26 000.00	26 756.00
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	30 866.00	30 500.00	30 800.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	33 845.80	38 800.00	42 585.80
42	TAXES	25 310.00	26 000.00	26 756.00
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	TOTAL CHARGES	966 890.26	920 094.00	828 820.26
	TOTAL REVENUS	157 081.13	175 147.00	143 067.62
<b>71</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>			
	TOTAL CHARGES	12 753.65	8 200.00	13 373.20
	TOTAL REVENUS			
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	12 753.65	8 200.00	13 373.20
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			
	TOTAL CHARGES	493 716.65	395 394.00	340 568.10
	TOTAL REVENUS	148 440.60	169 147.00	133 876.00
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	33 624.65	53 000.00	47 176.10
33	Amortissements du patrimoine administratif	319 392.00	342 394.00	293 392.00
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	140 700.00		
42	TAXES	16 508.75		
46	REVENUS DE TRANSFERT	131 931.85	169 147.00	133 876.00
<b>73</b>	<b>GESTION DES DECHETS</b>			
	TOTAL CHARGES	433 150.32	479 500.00	442 036.64
	TOTAL REVENUS	6 390.53	4 000.00	5 691.62
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	432 544.42	478 800.00	441 413.19
36	CHARGES DE TRANSFERT	605.90	700.00	623.45
42	TAXES	6 390.53	4 000.00	5 691.62
<b>75</b>	<b>PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE</b>			
	TOTAL CHARGES	1 800.00	2 000.00	1 800.00
	TOTAL REVENUS			
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 800.00	2 000.00	1 800.00
<b>77</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES</b>			
	TOTAL CHARGES	12 538.92	6 000.00	3 186.52
	TOTAL REVENUS	2 250.00	2 000.00	3 500.00
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	12 538.92	6 000.00	3 186.52
42	TAXES	2 250.00	2 000.00	3 500.00
<b>79</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	TOTAL CHARGES	12 930.72	29 000.00	27 855.80
	TOTAL REVENUS			
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	12 930.72		6 093.15
33	Amortissements du patrimoine administratif		29 000.00	4 352.65
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES			17 410.00
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>			
	TOTAL CHARGES	96 114.90	93 000.00	134 752.83
	TOTAL REVENUS			
<b>87</b>	<b>COMBUSTIBLES ET ENERGIE</b>			
	TOTAL CHARGES	96 114.90	93 000.00	134 752.83
	TOTAL REVENUS			
44	REVENUS FINANCIERS	96 114.90	93 000.00	134 752.83

		Comptes au 31.12	Budget	Comptes au 31.12
		2018	2019	2019
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>			
	TOTAL CHARGES	1 028 096.56	1 150 075.00	1 069 258.90
	TOTAL REVENUS	6 468 388.69	6 806 000.00	8 320 846.55
<b>91</b>	<b>IMPOTS</b>			
	TOTAL CHARGES	408 822.28	163 275.00	184 289.73
	TOTAL REVENUS	5 995 838.29	5 656 500.00	6 990 594.90
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	237 467.53		17 106.85-
36	CHARGES DE TRANSFERT	171 354.75	163 275.00	201 396.58
40	REVENUS FISCAUX	5 990 180.76	5 656 500.00	7 073 567.65
42	TAXES	5 657.53		6 251.49
48	REVENUS EXTRAORDINAIRES			89 224.24-
<b>92</b>	<b>CONVENTIONS FISCALES</b>			
	TOTAL CHARGES	31 347.51	36 200.00	36 293.22
	TOTAL REVENUS			
36	CHARGES DE TRANSFERT	31 347.51	36 200.00	36 293.22
<b>93</b>	<b>PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES</b>			
	TOTAL CHARGES	308 064.00	253 600.00	253 547.00
	TOTAL REVENUS			
36	CHARGES DE TRANSFERT	308 064.00	253 600.00	253 547.00
<b>96</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA FORTURE ET DE LA DETTE</b>			
	TOTAL CHARGES	279 862.77	697 000.00	585 960.35
	TOTAL REVENUS	470 536.05	1 148 500.00	1 319 801.95
30	CHARGES DE PERSONNEL	26 773.10	96 000.00	75 381.95
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 697.90		21 232.40
34	CHARGES FINANCIÈRES	249 391.77	601 000.00	489 346.00
42	TAXES			11 483.90
44	REVENUS FINANCIERS	470 536.05	1 148 500.00	1 308 318.05
<b>97</b>	<b>REDISTRIBUTIONS</b>			
	TOTAL CHARGES			
	TOTAL REVENUS	2 014.35	1 000.00	1 755.50
46	REVENUS DE TRANSFERT	2 014.35	1 000.00	1 755.50
<b>99</b>	<b>POSTES NON REPARTIS</b>			
	TOTAL CHARGES			9 168.60
	TOTAL REVENUS			8 694.20
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			9 168.60
42	TAXES			8 694.20
<b>TOTAL GENERAL</b>				
	TOTAL CHARGES	6 995 914.78	7 350 562.00	7 218 523.05
	TOTAL REVENUS	7 060 981.02	7 372 917.00	9 008 695.40
	RESULTAT	65 066.24-	22 355.00-	1 790 172.35-



		Comptes au 31.12		Budget	Comptes au 31.12
		2018	2019	2019	2019
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>				
	TOTAL DEPENSES	133 000.00	114 800.00		114 800.00
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00		0.00
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>				
	TOTAL DEPENSES	133 000.00	114 800.00		114 800.00
56	Subventions d'investissement propres	133 000.00	114 800.00		114 800.00
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	45 693.00		180.00
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00		0.00
<b>15</b>	<b>SERVICE DU FEU</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	8 990.00		180.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	8 990.00		180.00
<b>16</b>	<b>DEFENSE</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	36 703.00		0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	36 703.00		0.00
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	602 645.00		89 339.62
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00		7 400.00
<b>21</b>	<b>SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	602 645.00		89 339.62
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00		7 400.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	602 645.00		89 339.62
60	Immobilisations corporelles	0.00	0.00		7 400.00
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>				
	TOTAL DEPENSES	23 997.70	676 003.00		0.00
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00		0.00
<b>34</b>	<b>SPORTS ET LOISIRS</b>				
	TOTAL DEPENSES	23 997.70	676 003.00		0.00
50	Immobilisations corporelles	23 997.70	676 003.00		0.00
<b>4</b>	<b>SANTE</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	50 000.00		0.00
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00		0.00
<b>42</b>	<b>SOINS AMBULATOIRES</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	50 000.00		0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	50 000.00		0.00
<b>5</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	150 000.00		86 294.50
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00		0.00
<b>54</b>	<b>FAMILLE ET JEUNESSE</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	150 000.00		86 294.50
50	Immobilisations corporelles	0.00	150 000.00		86 294.50
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS</b>				
	TOTAL DEPENSES	146 000.00	3 168 272.00		296 688.65
	TOTAL RECETTES	5 000.00	0.00		0.00
<b>61</b>	<b>CIRCULATION ROUTIERE</b>				
	TOTAL DEPENSES	146 000.00	69 272.00		29 200.00
	TOTAL RECETTES	5 000.00			
50	Immobilisations corporelles	146 000.00	69 272.00		29 200.00
60	Immobilisations corporelles	5 000.00			
<b>63</b>	<b>TRANSPORTS AUTRES</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	2 728 000.00		67 705.15
50	Immobilisations corporelles	0.00	2 728 000.00		67 705.15
<b>64</b>	<b>TELECOMMUNICATIONS</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	371 000.00		199 783.50
50	Immobilisations corporelles	0.00	371 000.00		199 783.50
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				
	TOTAL DEPENSES	55 019.10	641 006.00		51 473.30
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00		0.00
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	473 788.00		6 804.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	473 788.00		6 804.00
<b>77</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	41 000.00		10 338.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	41 000.00		10 338.00
<b>79</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				
	TOTAL DEPENSES	55 019.10	126 218.00		34 331.30
52	Immobilisations incorporelles	55 019.10	126 218.00		34 331.30
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>				
	TOTAL DEPENSES	0.00	0.00		0.00
	TOTAL RECETTES	40 749.00	0.00		0.00
<b>85</b>	<b>INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE</b>				
	TOTAL RECETTES	40 749.00	0.00		0.00
65	TRANSFERT DE PARTICIPATIONS DANS LE PF	40 749.00	0.00		0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>					
	TOTAL DEPENSES	358 016.80	5 448 419.00		638 776.07
	TOTAL RECETTES	45 749.00	0.00		7 400.00
	RESULTAT		5 448 419.00		631 376.07

<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>1 790 172.35</b>
+ Amortis. du PA et subv. d'investissements (planifiés, non planifiés, complémentaires)	1 106 306.92
+ Amortissements des Prêts et participations PA	0.00
- Augmentation / + Diminution des créances	63 908.09
- Augmentation / + Diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	0.00
- Augmentation / + Diminution des actifs de régularisation	164 299.10
+ Pertes / - Bénéfices sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	0.00
+ Pertes / - Bénéfices réévaluation du PF	722.50-
+ Augmentation / - Diminution des engagements courants	183 484.13
+ Augmentation / - Diminution des provisions	15 669.00-
+ Augmentation / - Diminution des passifs de régularisation	25 217.70-
+ Augmentation / - Prélèvements pour les financements/fonds spéciaux	36 402.05-
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE [FTO]</b>	<b>3 230 159.34</b>
+ Remboursement des tiers	7 400.00
+ Subventions acquises	0.00
+ Remboursements des prêts et de participations	6 000.00
<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>13 400.00</b>
- Immobilisations corporelles	638 776.07-
- Investissements pour le compte de tiers	0.00
- Immobilisations incorporelles	0.00
<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>638 776.07-</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]</b>	<b>625 376.07-</b>
- Achats de placements financiers et des immob. Corporelles du PF (ct)	0.00
+ Ventes de placements financiers et des immob. Corporelles du PF (ct)	0.00
- Achats de placements financiers et des immob. Corporelles du PF (it)	2 566 586.48-
+ Ventes de placements financiers et des immob. Corporelles du PF (it)	0.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]</b>	<b>2 566 586.48-</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT [FTI + P]</b>	<b>3 191 962.55-</b>
+ Augmentation / - Diminution des engagements financiers à court terme	600 000.00
+ Augmentation / - Diminution des engagements financiers à long terme	1 500 000.00
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE FINANCEMENT [FTF]</b>	<b>2 100 000.00</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENT A COURT TERME [FTO] + [FTI+P]+[FTF]</b>	<b>2 138 196.79</b>
Disponibilités et placements à court terme -> An -1	2 384 928.53
Disponibilités et placements à court terme -> Année en cours	4 523 125.32
<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENT A COURT TERME</b>	<b>2 138 196.79</b>
(*) Mvt 102 selon Bilan n/n-1, soit : Achat CHF 0.00 ./.. Vente CHF 0.00	
(*) Mvt 107 & 108 selon Bilan n/n-1, soit : Achat CHF 11'638'961.00 F ./.. Vente CHF 1'979'931.43 ./.. Perte réévaluation chf 0.00 (flux opérationnel)	

## 7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Corsier reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

## 8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

### Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF seront réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés de la même manière que l'année précédente, soit celle figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calcul des ducroires sur les reliquats fiscaux ont également été maintenus et sont conformes avec les critères fixés par le département.

## **Patrimoine administratif**

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (valeur de remplacement)

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies dans l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultat soit de l'activer dans le patrimoine administratif (en transitant par le compte d'investissement). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000.- doivent obligatoirement être activées.

## **Passifs**

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe.  
Une provision sur les estimations fiscales a été calculée de la même manière que l'année précédente et est conforme avec les critères fixés par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

## **Revenus fiscaux**

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la communes. Ce revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 31.12.2018	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2019
291	Fonds enregistré comme capital propre	0.00	0.00	0.00	0.00
2910	Capital propre	0.00	0.00	0.00	0.00
294	Réserve conjoncturelle	1 000 000.00	0.00	0.00	1 000 000.00
2940	Réserve conjoncturelle	1 000 000.00	0.00	0.00	1 000 000.00
295	Réserve liée au Retraitement (Introduction MCH2)	128 338.00-	128 338.00	0.00	0.00
2950	Provision CPEG 2018 pc GIAP	128 338.00-	128 338.00	0.00	0.00
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	2 271 798.20-	2 373 545.20	101 747.00	0.00
2960	Dissolution provision pour variation de cours Actions BCGe	2 271 798.20-	2 373 545.20	101 747.00	0.00
299	Excédent / découvert au Bilan	21 835 477.63	9 903 508.95	10 513 472.80	21 225 513.78
2990	Résultat annuel	65 066.24	9 736 695.71	8 011 589.60	1 790 172.35
2999	Résultats cumulés des années précédentes	21 770 411.39	166 813.24	2 501 883.20	19 435 341.43
<b>29</b>	<b>Total</b>	<b>20'435'341.43</b>	<b>12'405'392.15</b>	<b>10'615'219.80</b>	<b>22'225'513.78</b>

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF 1'790'172.35 et correspond à la variation de la nature 29 dans sa globalité (comme on peut le constater dans ce tableau).

Le montant de CHF 128'338.- de 'Réserves liées au retraitement MCH2' transféré aux Fonds propres est:

-La part communale de provision pour le GIAP auprès de la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)

Les montants de 'Réserve liée au retraitement du patrimoine financier' transférés aux Fonds propres sont:

-La dissolution d'une provision sur les Actions BCGe Nominative pour CHF 101'747.-

-La somme des réévaluations des biens du Patrimoine financiers pour CHF 2'373'545.20 comptabilisée rétroactivement dans les comptes 2018

Le solde restant du compte de résultats de CHF 1'790'172.35 sera viré au compte 2999 à la date valeur du 1.1.2020

## 10. TABLEAU DES PROVISIONS

	Provision pour estimation fiscale	Provision pour frais de perception dus sur reliquat	Provision pour CPEG – GIAP	Provision pour correction IS 2017/2018	Total des provisions
Solde au 01.01.2019	1 482 324.17	93 000.00	128 338.00	0.00	1 703 662.17
Constitution ou augmentation		2 000.00	34 381.00	38 000.00	74 381.00
Utilisation					0.00
Dissolutions	90 050.00				90 050.00
Situation au 31.12.2019	1 392 274.17	95 000.00	162 719.00	38 000.00	1 687 993.17

**1. Provision pour estimation fiscale**

But : cette provision vise à gérer le risque de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations.

En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP de ces dix dernières années, on peut constater des variations fort importantes.

A cet effet, une provision de 12% sur la production encore estimée des PP a été effectuée au 31.12.19.

Ce taux correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève et n'a pas subi de modification par rapport au taux utilisé lors des comptes 2018.

-> Cette provision est reportée au passif du bilan sous rubrique 9100.40.20590.00-Provision sur Estimé fiscal

**2. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat fiscal**

But de la provision : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM.

Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d'année (qui n'a, par définition, pas donné lieu à un recouvrement) un montant de 3% est dû à l'Etat de Genève.

-> La variation de l'année N est due à l'augmentation du reliquat. Elle est reportée au passif du bilan sous rubrique 9100.30.20590.00-Provision Frais de perception s/Reliquat fiscal

**3. Provision pour la recapitalisation de la CPEG liée au GIAP**

Le personnel de terrain du GIAP est membre de la CPEG. Malgré un apport de fonds en 2013, la CPEG fait face depuis plusieurs années à d'importantes difficultés pour remplir les obligations posées par le droit fédéral. Celles-ci imposent que soient prises des mesures importantes au rang desquelles figure une nouvelle recapitalisation par les employeurs. A cet effet, les communes membres du GIAP ont accepté en date du 27 février 2019 de s'engager à verser des montants à hauteur d'un montant total de 27.8 millions de francs. Ce montant de recapitalisation actualisé au 31 décembre 2018 a été calculé par la CPEG le 13 février 2019 sur la base du PL 12404 avec un taux technique de 2%. Le calcul de la répartition entre commune est basé sur la moyenne des cotisations communales des 5 dernières années (2014 à 2018). Ce chiffre actualisé au 31 décembre 2018 est également utilisé au bilan d'entrée au 1er janvier 2018.

Cette provision a été réévaluée par la CPEG pour tenir compte du résultat de la votation du 19 mai 2019, du changement des paramètres techniques décidé par la Caisse, ainsi que de l'intégration de l'année 2019.

A cet effet, les communes membres du GIAP se sont engagées à verser des montants à hauteur d'une augmentation totale de 7,234 millions de francs.

-> Cette charge supplémentaire de 34'381.- francs est reportée en subvention au GIAP sous rubrique 2180.20.36120.00 et la provision ajustée à 162'719 francs est reportée à court terme sous rubrique 2180.00.20590.00

**4. Provision sur les corrections de l'impôt à la source 2017 et 2018**

En 2019, l'impôt à la source est établi pour la première fois sur la base de la production estimée. Cette méthode est similaire à celle appliquée pour les autres impôts périodiques (PP IBO et PM) et répond aux obligations posées par le modèle MCH2 relatives à la délimitation des impôts. Cette nouveauté fait suite à l'aboutissement des travaux menés par le groupe de travail réunissant des représentants des communes, de l'ACG ainsi que des collaborateurs de l'Etat de Genève. Elle a été discutée lors d'une commission des finances ACG et a été approuvée par l'Assemblée générale (AG) de l'ACG en novembre 2019.

La modification est effective pour l'impôt à la source, dès l'année fiscale 2019. Comme expliqué lors de l'AG de l'ACG, une provision doit être comptabilisée au 31.12.2019 pour les corrections devant encore intervenir après 2019 sur les années fiscales 2017 et 2018.

-> Cette provision est reportée sous rubrique 9100.00.20890.00. Elle sera dissoute ces prochaines années sur la base des corrections réelles constatées pour les années fiscales antérieures à 2019, l'éventuel solde sera dissous en 2022.

**Note supplémentaire**

La provision fiscale (ducroires) sur le reliquat n'apparaît pas sur ce tableau puisqu'elle est désormais comptabilisée en diminution du total de reliquat à l'actif du bilan sous rubrique 9100.00.10120.99-Ducroire du Reliquat.

Pour mémoire, cette provision a pour but de tenir compte du risque d'encaissement du reliquat sur les impôts sur les PP et les PM qui peut donner lieu à la comptabilisation d'irrecouvrables dans le futur.

Seules deux méthodes sont admises par l'Etat, soit par la méthode de l'améliorité des créances soit sur la "moyenne observée".

La commune a choisi la 2ème méthode de la moyenne observée en appliquant un taux de 30% sur le reliquat soit un ducroire de CHF 1'358'203.- en augmentation de CHF 352'92.- par rapport à l'année précédente.

## 11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS 2019

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	SIG – Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises	Fondation d'Intérêts Public pour le Logement à Corsier	Amicale de Pétanque de Corsier
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative	Fondation de droit public	Association à but non lucratif
Activité et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.	mettre et aider à mettre, à la disposition de la population de Corsier des logements à loyers abordables, notamment au bénéfice de la législation cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général	Réunir les membres autour d'un même jeu, la pétanque, ceci dans le cadre de l'animation des terrains de pétanque de Corsier
Total du Capital	360 millions de francs	100 millions de francs.	CHF 137'000.-	CHF 1'000'000.-	--
dont détenu par la commune	2'997 sur 7 200 000 actions, soit 0.04%	CHF 94'050.- de la part CHF 15Mo des communes genevoises au capital de dotation, soit: - Canton de Genève 55% - Ville de Genève 30% - Communes 15%	CHF 2'000.- soit 1,46%	CHF 100'000.-	CHF 10'000.- Parts "Pavillon"
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 422'577.-	CHF 94'050.-	CHF 2'000.-	CHF 100'000.-	CHF 10'000.-
Valeur comptable de la participation	CHF 437'316.- - 2708 actions à 141.- au PA - 289 actions à 194.50 au PF	CHF 94'050.-	CHF 2'000.-	CHF 100'000.-	CHF 10'000.-
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises	Commune de Corsier seule	Les membres de l'Amicale de Pétanque de Corsier
Participations que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Bavois Eole SA, Securetec – Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA, Swisspower Renewables AG.	--	--	--
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers	--	--
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	--	--	--
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO	RAC, LAC; Manuel de comptabilité MCH2	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO
Résultat de la dernière année de l'entité	+91,2 millions de francs (2018)	+46,5 millions de francs (2018)	31'080.- (1.7.18-30.6.19)	CHF 40'298.25 (2019)	--
Total du Bilan de la dernière année de l'entité	23 034 millions de francs (2018) dont 1 570 millions de francs de capitaux propres.	4'010 millions de francs dont 1'922 millions de francs de capitaux propres.	CHF 1'898'591.- (06.2019) dont 1'523'196.- de capitaux propres.	CHF 3'107'220.69 (2019) dont 444'520.89 de capitaux propres.	--

## 11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS 2019

Nom de l'entité	ACG -Association des communes genevoises	GIAP -Groupement intercommunal pour l'animation scolaire	SIACG -Service intercommunal d'informatique	CIDEC -Groupement intercommunal des déchets carnés
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activité et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés
Total du Capital	--	--	--	--
dont détenu par la commune	--	--	--	--
Valeur d'acquisition de la participation	--	--	--	--
Valeur comptable de la participation	--	--	--	--
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises
Participations que détient l'entité en propre	--	--	--	--
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	--	--	--	--
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	- 335 922 F (2018) sur un total de charges de 4 087 628 F	+498 066 F (2018) sur un total de charges de 63 589 597 F.	- 9 901 F (2018) sur un total de charges de 7 320 155 F.	-79 598 F (2018) sur un total de charges de 1 069 859 F.
Total du Bilan de la dernière année de l'entité	5 794 618 F (2018) dont 1 410 402 F de capital propre.	43 557 462 F (2018) dont 10 825 602 F de capital propre.	1 091 377 F (2018) dont 1 024 871 F de capital propre.	4 097 596 F (2018) dont 4 079 904 F de capital propre.

## 12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS 2019

Nom de l'entité	CAUTIONNEMENT SIMPLE
Nom de l'entité bénéficiaire	Banque Cantonale de Genève
Propriétaires (les +) importants de cette entité	Communes genevoises et l'Etat de Genève
Typologie du rapport juridique	Garantir toutes les obligations que la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Corsier assume envers la BCGe
Flux financier de l'année (commune/entité)	Aucun
Prestations couvertes par la garantie	Cautionnement simple, au sens des art. 492ss CO
Montant de la garantie au 31.12	<b>CHF 2'600'000.-</b>
Date du vote du CM approuvant la garantie	31.01.2012
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	Risque immobilier liés aux 6 appartements sis à la Route de Thonon 252 à Corsier

### Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 19.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2018).

1. Engagements de prévoyance de la commune : **CHF 6'158'780.94**
2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
  - Engagements de prévoyance de l'ACG : **CHF 30'679'018.41**
  - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance : **CHF 11'535'864.04**
  - Engagements de prévoyance de la Caisse : **CHF 3'331'354'481.63**
3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : **79.46 %**

### Observations :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2018 de la CPI, les comptes de l'année n n'étant pas encore audités

T = Engagements Terminés  
 EC = Engagement En Cours  
 TA = Terminé dans l'Année  
 TAC = Amort. Complém.

	Statut (*)	Date délibération	Objet
		<b>14000</b>	<b>TERRAINS DU PA NON BÂTIS</b>
0290.00.14000.00			Regroup Immobilisation terminées au 31.12.2018
<b>3420.51.14000.00</b>	<b>EC</b>	<b>13.12.2016</b>	<b>Aménag Eco quartier Prés Grange -2016</b>
		<b>14010</b>	<b>ROUTES/VOIES DE COMMUNICATIONS</b>
6150.52.14010.00	<b>T</b>	09.02.2010	Aménag. Zone piét/Parking Pré-Puits
6150.54.14010.00	<b>T</b>	12.11.2013	Eclairage Public-Luminaires LED Route -2013
6150.55.14010.00	<b>TA</b>	06.05.2013	Etude Descente Dériveurs-Quai -2013 <i>-Intégré sous 6310.50.14030.00</i>
6150.57.14010.00	<b>T</b>	25.02.2014	Aménag.Latéraux Pré-Puits 2014
6150.58.14010.00	<b>T</b>	25.02.2014	Eclairage Parking Ecole 2014
6150.58.14801.99	<b>TAC</b>	2019	AC: Eclairage Parking Ecole 2014
<b>6150.59.14010.00</b>	<b>EC</b>	<b>19.12.2017</b>	<b>Réfection Chemin des Ambys -2017</b>
<b>6150.61.14010.00</b>	<b>EC</b>	<b>18.06.2019</b>	<b>Etude Zone Trafic Modéré Villa et Quai -2019</b>
		<b>14030</b>	<b>AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL</b>
0290.00.14030.00			Regroup Immobilisation terminées au 31.12.2018
<b>6310.50.14030.00</b>	<b>EC</b>	<b>18.06.2019</b>	<b>Aménag.Quai Corsier -2019</b>
<b>7710.50.14030.00</b>	<b>EC</b>	<b>18.06.2019</b>	<b>Etude Réaménagement.cimetière -2019</b>
		<b>14032</b>	<b>TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>
7206.51.14032.00	<b>T</b>	19.02.2002	Assain.Coll.Ch.Château (I)-2002
7206.52.14032.00	<b>T</b>	04.03.2003	Assain.Coll.Rte Corsier (II)-2003
7206.53.14032.00	<b>T</b>	20.01.2004	Assain.Coll.Rte Lac (III)-2004
7206.54.14032.00	<b>T</b>	21.06.2005	Assain.Coll.Neuf/Eglise (IV)-2005
7206.55.14032.00	<b>T</b>	11.09.2007	Assain.Coll.Nant d'Aisy (V)-2007
7206.56.14032.00	<b>T</b>	08.04.2008	Assain.Coll.Pré-Puits 1 (VI)-2008
7206.57.14032.00	<b>T</b>	12.05.2009	Assain.Coll..Pré-Puits 2 (VII)-2009
<b>7206.58.14032.00</b>	<b>EC</b>	<b>11.11.2014</b>	<b>Rempl.Coll.Sct Nant d'Aisy 1a-Parc 3918 -2014</b>
<b>7206.59.14032.00</b>	<b>EC</b>	<b>21.04.2015</b>	<b>Assain. Drainages Agricoles Anières/Corsier -2015</b>
<b>7206.60.14032.00</b>	<b>EC</b>	<b>09.04.2019</b>	<b>Etude.Coll.Côte d'Or,Gravannes,Vy-Verte,Hermance -2019</b>
		<b>14040</b>	<b>TERRAINS BÂTIS</b>
0290.00.14040.00			Regroup Immobilisation terminées au 31.12.2018
0290.50.14040.00	<b>T</b>	13.05.2008	Mairie Rénovation bâtiment-2008
0290.51.14040.00	<b>T</b>	10.12.2013	Réfec.2Appts AGS+La Pomme-2013
<b>1500.51.14040.00</b>	<b>EC</b>	<b>15.12.2015</b>	<b>Etude Extension Caserne Pompiers -2015</b>
1620.50.14040.00	<b>TA</b>	28.06.2016	Mise en conformité Abris PC -2016
1620.50.14804.99	<b>TAC</b>	2019	AC: Mise en conformité Abris PC -2016
2170.50.14040.00	<b>T</b>	17.06.2008	Rénov.Int/Ext bât.AGS-2008
2170.51.14040.00	<b>T</b>	09.06.2009	Rénov.Int/Ext bât.NGS-2009
2170.53.14040.00	<b>TA</b>	14.11.2017	Rempl.Chaufferie Groupe scolaire AGS - 2015
2170.53.14804.99	<b>TAC</b>	2019	AC: Rempl.Chaufferie Groupe scolaire AGS - 2015
2170.54.14040.00	<b>TA</b>	12.05.2015	Rempl.Chaufferie Groupe scolaire NGS - 2015
2170.55.14040.00	<b>T</b>	28.06.2016	Assain.Conduites Eau Chaude/Froide NGS -2016
2170.57.14040.00	<b>TA</b>	14.05.2019	Assain/Transf.Chaufferie AGS - 2019
<b>2170.58.14040.00</b>	<b>EC</b>	<b>12.11.2019</b>	<b>Concours Agrand.Ecole -2019</b>
2180.50.14040.00	<b>T</b>	21.06.2005	Agrandis."La Pomme"-2005
2180.50.14804.99	<b>TAC</b>	2019	AC: Agrandis."La Pomme"-2005

# MMOBILISATIONS au 31 décembre 2019

Mise à jour du 26 mars 2020

	Crédit brut voté	soldes cumulés				
		Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Disponible/ Dépassement	Amortissement
	<b>700'000.00</b>	<b>23'997.70</b>	<b>0.00</b>	<b>24'005.70</b>	<b>676'010.30</b>	<b>0.00</b>
				8.00	8.00	
	<b>700'000.00</b>	<b>23'997.70</b>		<b>23'997.70</b>	<b>676'002.30</b>	<b>0.00</b>
	<b>918'500.00</b>	<b>95'200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>567'192.22</b>	<b>29'300.00</b>	<b>154'619.50</b>
	230'000.00			162'010.00		27'000.00
	295'000.00			139'166.10		48'668.00
	0.00			0.00		0.00
	209'000.00			128'608.62		36'744.00
	60'000.00			42'207.50		12'060.00
						<b>30'147.50</b>
	<b>97'000.00</b>	<b>66'000.00</b>		<b>66'000.00</b>	<b>31'000.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>27'500.00</b>	<b>29'200.00</b>		<b>29'200.00</b>	<b>-1'700.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>2'548'227.45</b>	<b>105'270.60</b>	<b>0.00</b>	<b>105'299.60</b>	<b>2'442'956.85</b>	<b>0.00</b>
				29.00		
	<b>2'507'227.45</b>	<b>94'932.60</b>		<b>94'932.60</b>	<b>2'412'294.85</b>	<b>0.00</b>
	<b>41'000.00</b>	<b>10'338.00</b>		<b>10'338.00</b>	<b>30'662.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>5'102'732.75</b>	<b>345'748.00</b>	<b>90'000.00</b>	<b>5'150'135.65</b>	<b>246'984.75</b>	<b>633'785.00</b>
	2'600'000			855'520.00		114'080.00
	1'000'000			407'900.00		51'000.00
	1'850'000			917'840.00		114'730.00
	2'390'000.00			1'061'296.00		151'612.00
	320'000			176'826.00		18'612.00
	1'900'000.00			860'084.65		78'188.00
	1'300'000			614'921.00		58'562.00
	<b>470'000.00</b>	<b>338'944.00</b>	<b>90'000.00</b>	<b>248'944.00</b>	<b>131'056.00</b>	<b>47'001.00</b>
	<b>220'000.00</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>122'732.75</b>	<b>6'804.00</b>		<b>6'804.00</b>	<b>115'928.75</b>	<b>0.00</b>
	<b>5'498'239.20</b>	<b>589'214.63</b>	<b>7'400.00</b>	<b>4'790'026.74</b>	<b>509'806.90</b>	<b>925'148.77</b>
				26.00		
	210'000.00			117'313.40		21'000.00
	520'000.00			440'760.20		51'846.00
	<b>50'000.00</b>	<b>41'190.00</b>		<b>41'190.00</b>	<b>8'810.00</b>	<b>0.00</b>
	60'000.00	<b>17'296.12</b>		17'296.12		1'729.12
						<b>15'567.00</b>
	1'428'000.00			829'080.00		78'960.00
	1'585'000			1'088'340.00		103'636.00
	127'741.20	<b>127'741.20</b>		127'741.20		49'218.00
						<b>78'523.20</b>
	245'000.00	<b>227'353.19</b>		227'353.19		66'835.00
	139'999.00			170'570.01		28'000.00
	135'000.00	<b>76'631.02</b>	<b>7'400.00</b>	69'231.02		6'923.00
	<b>450'000.00</b>	<b>12'708.60</b>		<b>12'708.60</b>	<b>437'291.40</b>	<b>0.00</b>
	432'500.00			172'800.00		43'200.00
						<b>129'600.00</b>

	Statut (*)	Date délibération	Objet
2180.51.14040.00	T	12.05.2015	Agrand.Local Parascolaire NGS -2015
2180.51.14804.99	TAC	2019	Agrand.Local Parascolaire NGS -2015
3410.51.14040.00	T	23.06.2015	Création 2 Terrains Tennis (Centralité) -2015
3420.50.14040.00	T	09.12.2014	Etude Centralié Villageoise-2014
5451.50.14040.00	EC	12.02.2019	Etude Aménag.Crèche Prés Grange -2019
		14060	BIENS MEUBLÉS
6150.56.14060.00	T	19.02.2013	Tracteur-6105R Premium (105cv) -2013
6150.56.14806.99	TAC	2019	AC: Tracteur-6105R Premium (105cv) -2013
		14290	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
0290.00.14290.00			Regroup Immobilisation terminées au 31.12.2018
7900.50.14290.00	TA	16.02.2018	Modif Zone Prés Grange -Maisonneuve -2013
7900.50.14820.99	TAC	2019	AC: Modif Zone Prés Grange -Maisonneuve -2013
7900.51.14290.00	EC	250.04.2017	Plan Directeur (Concept Terrotorial) -2014
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS DU</b>			
		14620	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AUX ENTITES
0290.00.14620.00	T	13.12.2016	Fonds Intercomm Develpt Urbain (FIDU) -2016
	T	13.03.2018	Fonds Intercomm Develpt Urbain (FIDU) -2017
	T	12.02.2019	Fonds Intercomm Develpt Urbain (FIDU) -2018
	EC	12.11.2019	Fonds Intercomm Develpt Urbain (FIDU) -2019
		14650	SUBVENTIONS INVEST.AUX ENTREPRISES PRIVÉS
6400.50.14650.00	EC	14.05.2019	Subv.Fibre Optique Corsier -2019
		14660	SUBVENTIONS SOCIETES SPORTIVES
3410.52.14660.00	T	21.05.2015	Subvention Rénovation Rugby Club -2015
3410.53.14660.00	T	21.05.2015	Subvention Rénovation FC CoHerAn -2016
4220.50.14660.00	EC		Subvention Rénovation local sauvetage -2018
<b>TOTAL DES SUBVENTIO</b>			
		10800	TERRAINS DU PF
9630.50.10800.00	T	Rééval. 01.01.2018	Parc. N°1940 Groubeaux-Covery
9630.51.10800.00	T	Rééval. 01.01.2018	Parc. N°1947 Groubeaux
9630.52.10800.00	T	Rééval. 01.01.2018	Parc. N°4040 Marais de Sangvouigle
9630.53.10800.00	T	Rééval. 01.01.2018	Parc. N°2539 Groubeaux-Covery
9630.54.10800.00	T	Rééval. 01.01.2018	Parc. N°2540 Groubeaux-Covery
9630.55.10800.00	T	Rééval. 01.01.2018	Parc. N°2544 Groubeaux-Covery
9630.56.10800.00	T	Rééval. 01.01.2018	Parc. N°2545 Groubeaux-Covery
9630.57.10800.00	T	Rééval. 01.01.2018	Parc. N°3725 Covery
9630.58.10800.00	T	Rééval. 01.01.2018	Parc. N°5087 Eglise
		10840	BÂTIMENTS DU PF
9630.51.10840.00	T		Acquis. Prop. Hoffmann -279 Rte Thonon
9630.52.10840.00	EC	22.03.2016	PRES GRANGE -2014
9630.53.10840.00	EC		PRES GRANGE -Rubr Mairie -2014
9630.56.10840.00	T	22.03.2016	Acquis.Prop. Le Soleil -263B Rte Thonon -2016
9630.57.10840.00	T	12.01.1900	Acquis.Prop. Le Soleil -P4461 -263 Rte Thonon -2019
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS DU</b>			

	Crédit voté	soldes cumulés				
		Dépenses	Recettes	au 31 décembre	Disponible/ Dépassement	Amortissement
	160'000.00			124'593.45		31'148.00
						93'445.45
	1'349'999.00			1'249'210.15		110'000.00
	40'000.00			15'518.90		15'518.00
	150'000.00	86'294.50		86'294.50	63'705.50	0.00
	156'000.00	0.00	0.00	88'752.00	0.00	88'752.00
	156'000.00			88'752.00		29'584.00
						59'168.00
	259'000.00	167'113.02	0.00	167'115.02	80'649.60	77'762.62
				2.00		
	89'000.00	77'762.62		77'762.62		60'352.62
						17'410.00
	170'000.00	89'350.40		89'350.40	80'649.60	0.00
<b>PA</b>		1'326'543.95	97'400.00	10'892'526.93	3'985'708.40	1'880'067.89
<b>PU</b>	514'000.00	389'000.00	0.00	389'000.00	125'000.00	17'672.00
	141'200.00	141'200.00		141'200.00		9'412.00
	133'000.00	133'000.00		133'000.00		4'433.00
	114'800.00	114'800.00		114'800.00		3'827.00
	125'000.00			0.00	125'000.00	
	371'000.00	199'783.50	0.00	199'783.50	171'216.50	0.00
	371'000.00	199'783.50		199'783.50	171'216.50	0.00
	200'000.00	103'347.65	0.00	103'347.65	50'000.00	28'861.00
	120'000.00	79'467.00		79'467.00		22'876.00
	30'000.00	23'880.65		23'880.65		5'985.00
	50'000.00			0.00	50'000.00	0.00
<b>NS</b>		692'131.15	0.00	692'131.15	346'216.50	46'533.00
	0.00	0.00	0.00	263'900.00	0.00	0.00
				25'300.00		
				29'800.00		
				17'600.00		
				35'400.00		
				33'200.00		
				21'200.00		
				30'900.00		
				30'800.00		
				39'700.00		
	35'300'000.00	31'129'893.04	0.00	35'455'293.04	170'106.96	0.00
				1'040'000.00		
	31'300'000.00	30'927'816.33		30 927 816.33	170'106.96	
		202'076.71		202'076.71		
	2'000'000.00			1'535'000.00		
	2'000'000.00			1'750'400.00		
<b>PF</b>		31'129'893.04	0.00	35'719'193.04	170'106.96	0.00

### 13.Récapitulatif des Amortissements complémentaires

	Statut (*)	Date	Objet
6150.58.14010.00	TAC	31.12.2019	Eclairage Parking Ecole 2014
1620.50.14040.00	TAC	31.12.2019	Mise en conformité Abris PC -2016
2170.53.14040.00	TAC	31.12.2019	Rempl.Chaufferie Groupe scolaire AGS - 2015
2180.50.14040.00	TAC	31.12.2019	Agrandis."La Pomme"-2005
2180.51.14040.00	TAC	31.12.2019	Agrand.Local Parascolaire NGS -2015
6150.56.14060.00	TAC	31.12.2019	Tracteur-6105R Premium (105cv) -2013
7900.50.140290.00	TAC	31.12.2019	Modif Zone Prés Grange -Maisonneuve -2014
<b>Total des amortissements complémentaires</b>			



## es pris en compte dans le Tableau des amortissements

	Amortissement complémentaire
	30'147.50
	15'567.00
	78'523.20
	129'600.00
	93'445.45
	59'168.00
	17'410.00
<b>res</b>	<b>423'861.15</b>

Commune de Corsier

### 14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLOTURÉS 2019

Les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés sont listés ci-après. Les explications quant à leur maintien en tant que crédit 'en cours' sont également mentionnées pour chacun de ces crédits.

#### **7206.58.14032.00 -Rempl Coll.Sct Nant d'Aisy 1a-Parc 3918 -2014**

Délibération du 11.11.2014 pour un montant brut de CHF 470'000.-

Les dépenses totales à ce jour sont de CHF 338'944.-

Collecteur secondaire de la commune construit en parallèle du réseau EU SIG. Les travaux sont pilotés par les SIG/PRO dans le cadre d'un vaste chantier qui se poursuit sur des parcelles de Corsier et Anières

## 15. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

---

### A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Maire et les Adjointes avec la collaboration du Secrétaire général sont responsables des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

#### i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de la Banque Cantonale de Genève et de Postfinance
- ses créances sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service de contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses principales créances commerciales sont réparties sur éventail de locataires dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par des loyers d'appartements et de parkings. Ces créances, qui représentent 15% du Budget, sont gérées par la Régie Grange SA à Genève qui dispose d'un service du contentieux. couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur éventail de locataires dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées par les locations de salles et de matériel et par les facturations de restaurant scolaire (montant peu significatifs).

#### ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité surviendrait si la commune rencontrait des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avances sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du Budget (80%). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manco de liquidités.

### **iii. Risque de taux d'intérêt**

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

### **iv. Risque de change**

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont inexistantes.

## **B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

Un système de contrôle interne est formalisé et documenté.

La commune dispose d'un système de contrôle interne dont la structure documentaire est déployée pour s'adapter à la taille et aux risques de la commune, et formalisée pour s'intégrer dans une démarche d'amélioration continue avec l'implication de tous les collaborateurs.

L'environnement interne détermine la volonté du maire et de la direction à sensibiliser le personnel à la nécessité des contrôles. Les activités de contrôle sont en place pour un certain nombre de processus et des évaluations de risques sont conduites en permanence pour améliorer la couverture des risques existants et mettre en place des points de contrôles pour les risques nouvellement identifiés

Les processus et les points de contrôle sont établis notamment sur la base du « Guide du système interne des communes genevoises », sur la Loi sur l'Administration des communes (LAC – B 6 05) et sur son règlement d'application (RAC – B 6 05.01) qui prévoient des normes en matière budgétaire, d'engagement et de contrôle. Ils prennent en compte également les recommandations publiées par la Cour des comptes.

## **C. CONTRATS DE LEASING**

La commune a dans ses engagements hors bilan un seul leasing en cours pour un montant de 8'870.- venant à échéance en décembre 2020

**1. Taux d'endettement net**

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette

**Dette nette x 100 / Revenus fiscaux**

**-169.2%**

Valeur indicatives <100% bon  
100% -150% suffisant  
> 150% mauvais

**Commentaires de la commune**

D'une manière générale, la prise en compte de Prés-Grange dans les comptes a une influence majeure sur les indicateurs financiers. Pour le taux d'endettement net, la valeur totale des biens du Patrimoine Financier, en particulier Prés-Grange, couvre bien au delà le remboursement théorique des engagements envers les tiers (dette nette négative).

**2. Degré d'autofinancement**

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens

**Autofinancement x 100 / investissements nets**

**458.8%**

Valeur indicatives A moyen terme, ce ratio devrait se situer en moyenne à env. 100% sous réserve du niveau déjà atteint par la dette.

Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle:

Haute conjoncture > 100%  
Cas normal 80% -100%  
Récession 50% - 80%

**Commentaires de la commune**

L'indicateur présente un degré d'autofinancement particulièrement élevé, combinant deux facteurs: 1) un niveau d'investissement resté modeste en 2019 et 2) des amortissements complémentaires qui se sont ajoutés au amortissements planifiés du PA

**3. Part des charges d'intérêts**

Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée

**Charges d'intérêts nets x 100 / revenus courants**

**3.5%**

Valeur indicatives 0 - 4% bon  
4% - 9% suffisant  
> 9% mauvais

**Commentaires de la commune**

L'indicateur relève la charges d'intérêt de la commune en regard de ses revenus courants. La charge d'intérêts de CHF 319'129.50 est principalement constituée de CHF 297'872.- de charge financière pour Prés-Grange (qui porte un intérêt moyen de 1.310% pour les emprunts à long terme de 10 à 20 ans)

**4. Dette brute par rapport aux revenus**

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés

**Dette brute x 100 / revenus courants**

**331.87%**

Valeur indicatives < 50% très bon  
50% - 100% bon  
100% -150% moyen  
150% - 200% mauvais  
> 200% critique

**Commentaires de la commune**

Cet indicateur est peu pertinent dans le contexte actuel de la commune dès lors qu'il ne prend en compte que la dette brute de la commune. Celle-ci est en effet très importante en raison du financement de Prés-Grange (CHF 25'600'000). Cette dette brute est donc à mettre en regard de la valeur des actifs auxquels elle se rapporte.

Ainsi, en ne tenant pas compte des emprunts et des revenus de Prés-Grange, la dette brute totale s'élèverait à CHF 4'297.235.46, les revenus courant à CHF 7'726'592.15 et l'indicateur serait de 55.62%.

## 5. Proportion des investissements

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

**Investissements bruts x 100 / dépenses totales**

**9.44%**

Valeur indicatives < 10% effort d'investissement faible  
10% - 20% effort d'investissement moyen  
20% - 30% effort d'investissement élevé  
> 30% effort d'investissement très élevé

### Commentaires de la commune

Le niveau des investissements a été faible en 2019, ce que l'indicateur met en évidence.

## 6. Part du service de la dette

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbés par le service de

**Service de la dette x 100 / revenus courants**

**11.12%**

Valeur indicatives < 5% charge faible  
5% - 15% charge acceptable  
> 15% charge forte

### Commentaires de la commune

Le service de la dette (CHF 319'129.50) est essentiellement constitué de la charge financière de Prés-Grange qui se monte à CHF 297'872.- Celle-ci est largement absorbée par les revenus générés par la location des appartements.

## 7. Dette nette par habitant en francs

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que leur nombre

**Dette nette / population résidente permanente**

**-5'416**

**Population résidente au 31.12 2019**

**2'210**

Valeur indicatives < 0 Patrimoine net  
0 - 1'000 endettement faible  
1'001 - 2'500 endettement moyen  
2'501 - 5'000 endettement important  
> 5'000 endettement très important

### Commentaires de la commune

Cet indicateur illustre l'importance du patrimoine de la commune, qui contrebalance la dette. Le montant "négatif" de dette par habitant démontre la capacité de la commune à couvrir ses engagements financiers envers des tiers.

## 8. Taux d'autofinancement

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements

**Autofinancement x 100 / revenus courants**

**32.2%**

Valeur indicatives >20% bon  
10% - 20% moyen  
< 10% mauvais

### Commentaires de la commune

Les amortissements complémentaires comptent pour plus de 15% du taux d'autofinancement de la commune en 2018. Hors amortissements complémentaires, le taux d'autofinancement reste à un excellent niveau de 27.2%. Ce taux résulte des trois années d'amortissements complémentaires (2017, 2018 et 2019) et du faible niveau des investissements réalisés en 2019. Au vu du plan des investissements du PA prévus en 2020-2023, ce taux devrait se maintenir dans les années à venir.

## 17. CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2019

N° compte	Désignation	Budget	Solde	Dépassement	Justification
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>				
<b>01</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF</b>				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES	72 100.00	82 532.39	10 432.39-	Frais de réception & Procès-verbaliste pour le CM / Reclassement des forfaits fiscaux téléphones M&A couvert par le budget des indemnités brutes
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>				
36	CHARGES DE BIENS ET SERVICES	67 440.00	70 796.30	3 356.30-	Ajustement de l'amortissement du FIDU 2020 non budgété car voté en décembre 2019
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>				
<b>21</b>	<b>SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES	357 500.00	379 231.48	21 731.48-	Dépassement des achats de repas largement couvert par les ventes sous 21.42
36	CHARGES DE TRANSFERT	765 100.00	794 454.15	29 354.15-	Réévaluation de la provision CPEG pc GIAP
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS</b>				
<b>62</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES	30 500.00	30 800.00	300.00-	Achat des Cartes CFF (inclus les cartes CGN) couverts par les revenus sous 61.42
36	CHARGES DE TRANSFERT	38 800.00	42 585.80	3 785.80-	Subvention TPG
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>				
<b>71</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES	8 200.00	13 373.20	5 173.20-	Factures SIG pour les Fosses et les Fontaines. Toutefois budget tenu dans la limite global de CHF 86'700.- pour la consommation de la commune
<b>79</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES	0.00	6 093.15	6 093.15-	Honoraires d'accompagnement budgété dans la ligne globale de CHF 170'000.-
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>				
<b>91</b>	<b>IMPOTS</b>				
36	CHARGES DE TRANSFERT	163 275.00	201 396.58	38 121.58-	Frais de perception, soit 3% sur les Revenus fiscaux
<b>92</b>	<b>IMPOTS</b>				
36	CHARGES DE TRANSFERT	36 200.00	36 293.22	93.22-	Ajustement par l'AFC de la compensation financière versée aux communes frontalières françaises
<b>96</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA FORTUNE</b>				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES	0.00	21 232.40	21 232.40-	Honoraires d'accompagnement budgété dans la ligne globale de CHF 170'000.-
<b>99</b>	<b>POSTES NON REPARTIS</b>				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES	0.00	9 168.60	9 168.60-	Honoraires d'accompagnement budgété dans la ligne globale de CHF 170'000.-
<b>TOTAL DES DEPASSEMENTS</b>				<b>148 842.27-</b>	

## 18. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES 2019

Au Conseil Municipal

### COMMUNE DE CORSIER

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la COMMUNE DE CORSIER, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### *Responsabilité des magistrats communaux*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

## *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

## *Paragraphe d'observation*

Conformément à l'art. 44 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), les recettes fiscales, les charges liées à la fiscalité et les créances fiscales ont été comptabilisées selon les informations reçues du Département des finances et des ressources humaines de la République et Canton de Genève. La provision relative au reliquat des centimes additionnels, soit 30% de ce reliquat, est conforme au taux prévu par le manuel MCH2 des communes genevoises.

## *Rapport sur d'autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales cantonales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 30 avril 2020

ECHO SA



Clémentine Largeteau

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur Responsable)



Vladan Vladuljevic

Expert réviseur agréé

## Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)



MAIRIE DE CORSIER

ROUTE DU LAC 70, CASE POSTALE 3, 1246 CORSIER